La Minerve,

JOURNAL POLITIQUE, LITTERAIRE, AGRICOLE, COMMERCIAL ET D'ANNONCES.

VOL. XXV. MONTREAL, BAS-CANADA, MARDI MATIN 16 AOUT 1853. No. 130.

Montréal à Portland.

LES chemins de fer du ST. LAURENT et de l'ATLANTIQUE et de l'ATLANTIQUE et du ST. LAURENT, étant maintenant au complêt et se joignant en semble à Island Pond, les sections du GRAND TRONC DES CHEMINS DE FER DU CANADA seront ouvertes pour le trafic du public le et après

Lundi, le 18 Juillet courant.

UN TRAIN JOURNALIER DE LA MALLE

Laissera Montréal à 3:20, p m ; arrivera à Sherbrooke à 7:55, p m ; laissera Sherbrooke à 6:30, a m ; arrivera à Portland à 3, p m.

Laissera Portland à 1:15, p m ; arrivera à Sherbrooke à 8:30, p m ; laissera Sherbrooke à 6:30, a m ; arrivera à Montréal à 10:30 a m.

UN TRAIN DE L'EXPRESS

Laissera Montréal tous les jours à 7:10, a m ; arrivera à Island Pond à 12:30, m ; arrivera à Portland à 6:30 p m.

Laissera Portland à 7, a m ; arrivera à Island Pond à 1, p m ; arrivera à Montréal à 6:30 p m.

Prix entre Montreal et Portland.

SIX PIASTRES.

Les passagers qui partiront par le train express de Montréal arriveront à Portland à temps pour le steamboat, qui arive à Boston de bonne heure le lendemain matin.—Prix du steamboat de Portland à Boston, 3s. 9d.

Les passagers qui partiront par le train de la malle de Montréal, arriveront à Portland à temps pour prendre le train de Boston à 3:30, p m : arrivant à Boston à 8, p m.

Prix de Montréal a Boston,

PAR LA MALLE

SEPT PIASTRES.

Le steamer l'*AIGLE* voyagera à et du quai Jacques-Cartier, en connexion avec tous les trains de passagers.

A. C. WEBSTER,
Surintendant.

Montréal, 21 juillet 1353

Kathairon de Lyon

Pour conserver, réparer et embellir la chevelure, pour l'empêcher de tomber et grisonner.

LE KATHAIRON débarasse très-efficacement la tête des gourmes et de la crasse, dispose la chevelure à une luxuriante croissance, en lui donnant une forme soigneuse bouclée et reluisante, d'un prix inestimable comme ornement de beauté ou indice de santé, empêche les cheveux de tomber et de grisonner et fait repousser les cheveux sur les têtes chauves.

C'est aussi un remède infaillible pour les affections cutanées, soit de la tête, soit du corps chez l'homme ou les animaux, comme la teigne, les dartres, impetigo, érisipèles, gâle, dérangeaison de la barbe, pustules occasionnées par le rasoir, &c., il guérit presqu'instantanement des attaques du mal de tête nerveux. Pour donner à la chevelure un apparance riche, douce et reluisante, rien n'a été découvert jusqu'aprésent qui puisse être comparé à ses vertues incontestable. Il a l'odeur des fleurs les plus exotic et est dépourvu de toute matière minérale ou d'aucune substance qui pourrait teindre la peau ou les hardes.

Cette admirable préparation est à vendre en gros et en détail par les soussignés qui ont été nommés seuls agents pour cette ville. C. VAN FELSON & CIE.,

Pharmaciens Chimistes No. 86, Rue Notre-Dame, Vis-à-vis le nouveau Palais de Justice, Montréal.

L'on fera une remise libérale aux marchands de la campe.—15 mars—sms

Severy's Wound Stone Wash

OU

Lotion de Noyaux pour les blessures.

A VENDRE EN GROS ET EN DETAIL

PAR J. RUSSELL SPALDING,

No. 23, Tremont Row, Boston.

CE NOUVEAU MEDICAMENT est émis par les propriétaires avec un simple exposé des usages auxquels il est applicable, décidés qu'ils sont d'en laisser les mérites à l'appréciation du public, résultat qu'il doit attendre non pas par oui-dire, mais par sa propre expérience.

Il guérit :—Brulures causées par l'eau bouillante ou autrement, coupures, contusions, entorses et foulures, piqures d'insectes et de reptiles, dartres, gerçures aux mains, herpes soras, excroissances, vérures, cors, engelures, ulceres, clous, plaies pourris, hémorrhoides, faces gelées, doigt et autres membres gelés, érésypèles, scorbut et la gale.

☞ Prix 25 CENTS la bouteille. Se trouve chez tous es Pharmaciens de la Nouvelle-Angleterre.

MONTREAL, C. E., 30 Nov. 1852.

S. SEVERY, Ecr.—Cher Monsieur,—Votre (WOUND STONE WASH) fait merveille en Canada et justifie bien vos efforts et votre persévérence pour amener devant le public un aussi grand bienfait. J'en ai fait l'essai sur des brulures et sur des coupures, avec le plus grand succès. Ses vertus curatives sont, suivant moi, sans égales ; il fait disparaitre le mal et calme la douleur. Ce nouveau remède pour les maux de l'humanité n'a besoin que d'être connu pour être recherché.

Votre obs. serviteur, WM. PARKER.

HUNTERSTOWN, C. E., 25 Nov. 1852.

S. SEVERY, Ecr.—Le 14 du présent mois, ma main droite fut gravement lacérée, la déchirure en avait presque sut paré le pouce ; j'appliquai aussitot le "Wound Stone-Wash," que je continuai d'employer pendant deux semaines environ, lorsque je fus complètement guéri. Je n'ai jamais rien vu ni connu, par moi-même ou par oui-dire, qui se puisse comparer à votre Lotion de Noyeaux pour le plaies et les blessures dans les chairs.

Je suis respect., &c. J. P. ROBINSON.

LEXINGTON, MASS. 15 Nov. 1852.

S. SEVERY, Ecr.—Voilà quelques jours une pierre pesant un demi tonneau, tomba sur mon genou droit, le couvrant et le broyant tellement que je fus obligé de me rendre chez moi en voiture. Mes amis m'induirent à essayer le Wound Stone Wash. Deux ou trois applications me firent beaucoup de bien et l'usage de deux bouteilles a suffit pour guérir le mal. guéri la coupure je je suis capable de gérer à mes affaires de tous les jours. Voila six jours que j'ai attrapé ce coup et je suis persuadé que j'aurais été malade au lit pendant plusieurs semaines, sans l'usage de votre eau. J'en aurai toujours dans ma maison.

Votre &c., EDWARD SHERDEN.

CAMBRIDGE, 5 Déc. 1852.

S. SEVERY, Ecr.—Ma petite fille, ces jours-ci, se jeta une pleine tasse de café très chaud sur le cou qui la brula horriblement.—Un de mes voisins m'apporta de suite une bouteille de Wound Stone Wash, que je lui appliquai, de suite un soulagement se fit sentir la guérissant sans laisser aucune gale, personne autre qu'une mère qui a vu son enfant souffrir d'une douleur aigue, peut exprimer la reconnaissance que je vous dois. Vous avez entière liberté de publier cette letre, pour que les vertus de cette eau puissent être connues d'une manière plus étendue.

Votre &c. MARY BELL.

A vendre à Montréal par ALF. SAVAGE & CIE.
15 mars—sms Rue Notre-Dame

AVIS

LA COMPAGNIE de l'ASSURANCE MUTUELLE contre le FEU du Comté de Montréal, *établie pour les Campagnes seulement*, est maintenant en opération, et assure, dans tout le Bas-Canada, les Propriétés des Cultivateurs, et autres personnes isolées, et ne pouvant brûler que par elle même, à 5s par £10 pour 3 ans. S'adresser au Bureau de la Compagnie à Montréal, ou à ses agents dans les Campagnes.

P. L. LETOURNEUX, SEC.

Montréal, 2 mai 1853.—4 juin—mns

A VENDRE DE GRÉ A GRÉ,

UNE SUPERBE TERRE située à la Côte des Neiges, Paroisse de Montréal, contenant 3 arpents et 7 perches de front, sur 20 arpents de profondeur plus ou moins, bornée en front par des emplacemens, joignant d'un côté la terre de Jean Descary, et d'autre côté à Eusèbe Cadotte, avec une maison et une grange dessus construites.

Pour les conditions, s'adresser sur les lieux à FRANÇOIS CADOTTE, à Montréal à L. Martin, N. P., Rue St. Lambert, ou au Propriétaire JOSEPH CADOTTE, marchand à Québec

L. S. MARTIN, N. P

Montreal, 1er septembre—4—ju

AUX INSTITUTEURS.

ON a besoin pour la paroisse de St. Rose de QUATRE INSTITUTEURS ou INSTITUTRICES munis de certificats de capacité de ur inspecteur. S'adresser à AUGUSTIN GOSSELIER, P. C. E., ou au soussigné

F. X. LEONARD, S. T.

23 juil.—ju

AVIS PUBLIC,

EST par les présentes donné, qu'en conformité aux exigences de l'acte 14 et 15 Vic., Chap. 51, le règlement ci-dessous du Conseil de la cité de Montréal, No. 233, "Pour autoriser "la Corporation à prendre des actions dans la "compagnie du Chemin de Fer de Montréal et "de Bytown, et à émettre des Bons pour icelles" lu à la séance du Conseil tenue à l'Hôtel-de-Ville, LUNDI, le PREMIER d'AOUT 1853, sera soumis aux Electeurs qualifiés de la cité de Montréal, pour son approbation et adoption par une majorité des dits Electeurs, par leur vote sur icelui, à l'Hôtel de Ville de la dite Cité de Montréal, entre DIX HEURES du MATIN, et QUATRE HEURES de l'APRÈS MIDI, chaque jour, à partir de JEUDI le PREMIER, jusqu'à JEUDI, le QUINZIEME jour de SEPTEMBRE prochain, ces deux jours INCLUSIVEMENT ; et TOUS les VOTEURS QUALIFIÉS de la dite cité de Montréal sont, par les présentes, NOTIFIÉS que des certificats de leur qualification à voter pour l'adoption ou le rejet du dit règlement seront préparés et qu'on pourra se les procurer en faisant application au bureau du soussigné, à l'Hôtel-de-Ville, entre DIX heures du MATIN et QUATRE heures de l'APRES-MIDI, chaque jour, à partir de JEUDI, le PREMIER, jusqu'à JEUDI, le QUINZIEME jour de SEPTEMBRE prochain, ces deux jours INCLUSIVEMENT.

J. P. SEXTON.
Greffier de la Cité.

Bureau du Greffier de la Cité, Hôtel de Ville, Montréal, 6 aout 1853

Corporation de Montréal.

NO. 233.

REGLEMENT

du Conseil de la Cité de Montreal, pour autoriser la Corporation a prendre des actions dans la Compagnie du Chemin de Fer de Montreal et Bytown et a emettre des Bons pour icelles.

ATTENDU qu'un chemin de fer de la cité de Montréal à Bytown, dans le District de l'Ottawa, Canada Ouest, qui passera à travers l'Isle de Montréal, dans une ligne ou direction au nord de la montagne de Montréal, et qui aura un terminus en dedans des limites de la dite cité, au nord de la rue St. Laurent, dans le Quartier St. Laurent de cette cité, augmentera le commerce et la prospérité de la dite cité, et qu'il est désirable et nécessaire d'aider à l'établissement et à la formation d'un tel chemin.

Attendu que des lettres de brevet ont été obtenues en date du 5 mars 1849, pour la dite machine, le public est averti de ne pas acheter, se servir ou fabriquer aucune imitation, vu que toutes infractions seront punies selon la loi du pays. Toutes les machines véritables seront accompagnées d'un acte signé par B. P. Paige, le propriétaire du droit, donnant à l'acheteur le droit de s'en servir ou de la vendre.

Tous les ordres adressés à nous, ou à WILLIAM JOHNSON, notre agent seront promptement remplis. Les machines sont envoyées à aucun port dans le Haut ou le Bas-Canada, et chacune est garantie être aussi bonne que recommandée.

26 juil.—sum B. P. PAIGE & CIE.

ETABLISSEMENT DE POMPE A FEU

ayant obtenu

LE PREMIER PRIX,

A LA GRANDE EXPOSITION.

Rue le des Fortifications, près la rue McGill

LE soussigné ayant fait des arrangements avec WM. MUIR, ECR., celui qui a obtenu des patentes pour l'amélioration dans les pompes à feu, dont il avait été fait usage dans celle qui a obtenu le PREMIER PRIX : dont l'usage de sa patente, et ayant été un des constructeurs de cette pompe, il est prêt de faire des POMPES à ordre de toutes dimentions, plus petites en construction à celle de la GRANDE EXPOSITION.

Cette Pompe a été pris en modele sur le patron des Pompes de HUNNEMAN, avec l'amélioration de W. MUIR, comme ça été prouvé dans la Grande Cause des Patentes de MUIR vs GEORGE PERRY, 8 et 9 Mars 1852, le Soussigné est le *seul* autorisé par Wm. Muir de faire ces Engins.

Pour prévenir des malentendus, les personnes qui donnent des ordres en cette ville devront prendre garde si aucune personne leur présente des MODÈLES, DIPLOMES, &c., est bien la personne à qui tel Diplome a été accordé, et s'il a l'autorisation écrite [comme la loi le requiert] de la personne qui a la patente pour construire telles Pompes, et de voir par leur facture qu'elles ont réellement acheté de la personne à qui tel Diplôme a été accordé.

Le Soussigné a aussi obtenue une Patente pour une amélioration de lui-même, ainsi les personnes pourront choisir.

WILLIAM PERRY.

7 juin.—qmu 100

FLEUVE ST. LAURENT.

AVIS

EST par les présentes donné que des SOUMISSIONS adressées aux "Commissaires des Travaux Publics," seront reçues à ce bureau jusqu'à JEUDI, le PREMIER jour de SEPTEMBRE prochain, pour ouvrir et définir un chenal navigable à travers tous les rapides du St. Laurent, depuis Prescott jusqu'à Montréal, tel chenail ne devra pas être moindre de 200 pieds de largeur, et avoir dans toutes les places, à la basse eau de l'été, pas moins de 12 pieds de profondeur et dans ces rapides sujets à beaucoup de flots, pas moins de 13 pieds.

On devra mentionner dans les soumissions, la somme en gros pour l'ouvrage en entier, nécessaire pour ouvrir et faire un chenail permanent, comme ci-dessus mentionné, et le temps auquel il sera fini.

L'ouverture du chenail étant assez grande pour laisser passer autant de vaisseaux que le considéreront nécessaire les Commissaires des Travaux Publics, chaque vaisseau devra être assez chargé pour tirer dix pieds d'eau.

Les sécurités pour la due exécution de l'ouvrage devront être amples et *bona fide*. Les conditions de paiement et toutes autres informations peuvent être obtenues en s'adressant à ce bureau.

Les soumissions devront être endossées "Soumission pour améliorer les rapides du St. Laurent" Par ordre,

THOMAS A. BEGLY,
Secrétaire.

Département des Travaux Publics, 29 juin 1853.

A VENDRE,

UN EMPLACEMENT sur la rue Rousseau, près du quarré Dalhousie, de 40 x 80 pieds rançais, avec la masure d'une maison brûlée dont es pignons sont très bons. Conditions faciles.

S'adresser à PAUL JOS. LACROIX,
28 juin—u Rue St. Hubert

Propriété de Valeur a vendre

A vendre toute cette PROPRIÉTÉ si avantageusement située à l'entrée de la grande rue du faubourg St. Laurent, de cette ville, près de la rue Craig, mesurant 85 pieds, 8 pouces, sur le devant, et 85 pieds, 8 pouces, par derrière, sur la rue St. Dominique, par une profondeur de 154 pieds, 6 pouces : cette propriété sera vendue soit en un seul lot ou divisée de manière à satisfaire les acheteurs.

CONDITIONS FACILES.

Pour plus amples informations, s'adresser à JOHN OSTELL, écr., architecte, ou à GEO. WEEKES, écr., notaire.

Montréal, 29 octobre 1852.—u

Lettres patentées.

TEMPS ET TRAVAIL EPARGNÉ, SONT DE L'ARGENT GAGNÉ.

B. P. PAIGE & CIE.

SEULES PATENTES.

LES soussignés s'étant procuré le droit exclusif de fabriquer et de vendre pour s'en servir, dans le territoire du Haut et du Bas-Canada, la MACHINE A BATTRE, A FORCE DE CHEVAL, PATENTEE AMELIOREE DE SEVERANCE, une des machines les plus utiles, pour épargner le temps et le travail qui ait jamais été inventées, veulent informer respectueusement le public, qu'ils ont beaucoup agrandi leur fabrique neuve et grande sur la rue Wellington, s'étendant depuis la rue du Prince jusqu'à celle de George, ce qui leur donne assez de place et d'aise pour fournir à tous les cultivateurs du Canada, une machine qui battra et nettoiera plus de grain par jour, avec moins de dépense et plus grande propreté qu'aucune autre machine à battre connue, demandant seulement deux chevaux.

Nous voulons informer nos pratiques et nos amis que nous sommes prêts à fournir de nouveau à ceux qui ont besoin de machine à battre, une machine supérieure même à celles que nous faisions auparavant. Notre grande expérience dans la fabrication, ainsi que le support très libéral que nous avons éprouvé dans la vente de nos machines, ont, jointes à une détermination constante d'en produire qui ne manqueroit jamais de surpasser toutes les autres, nous ont rendus attentifs à toutes les améliorations qui se font d'un jour à l'autre, tellement, qu'à présent, nous pouvons dire sans crainte, que pour la durée, la propreté de l'ouvrage, et la quantité qu'elles en font, nos machines à battre sont au-dessus d'aucune autre en usage, et tandis que le grain est battu complètement, et aucune portion écrasée ou perdue, il est en même temps parfaitement nettoyé et prêt pour le moulin ou pour aucun marché.

Une des machines ci-dessus peut donner à aucun homme, avec de l'assiduité et de la diligence une rente de cinq cent à huit cent piastres par an, ce qui est prouvé par les rapports d'un grand nombre de messieurs qui ont battu du grain avec, pendant la saison dernière, et nous ont permis de leur référer les acheteurs qui veulent s'assurer comment marchent les machines. Les conditions seront faciles et conviendront aux acheteurs.

Attendu que des lettres de brevet ont été obtenues en date du 5 mars 1849, pour la dite machine, le public est averti de ne pas acheter, se servir ou fabriquer aucune imitation, vu que toutes infractions seront punies selon la loi du pays. Toutes les machines véritables seront accompagnées d'un acte signé par B. P. Paige, le propriétaire du droit, donnant à l'acheteur le droit de s'en servir ou de la vendre.

Tous les ordres adressés à nous, ou à WILLIAM JOHNSON, notre agent seront promptement remplis. Les machines sont envoyées à aucun port dans le Haut ou le Bas-Canada, et chacune est garantie être aussi bonne que recommandée.

26 juil.—sum B. P. PAIGE & CIE.

AVIS.

LA COMPAGNIE BRITANNIQUE AMERICAINE des TERRES, a nommé JOSEPH GIBB ROBERTSON, ECR., de Sherbrooke PREMIER COMMIS de cette Compagnie en Canada.

L'Inspection générale des TERRES de la Compagnie et toutes affaires regardant le BOIS de CONSTRUCTION, l'exécution de ces ouvrages, la surveillance &c., seront comme ci-devant continués sous la responsabilité de JOSEPH PENNOYER, ECR.

Les communications pour les affaires de la compagnie, peuvent être adressées à MR. ROBERTSON, au Bureau de la Compagnie à Sherbrooke.

A. T. GALT,
Commissaire.

Bureau de la Compagnie Brit. Américaine des Terres. Sherbrooke, 4 juillet 1853. 28

Boulanger Demandé.

ON a besoin d'un bon Boulanger qui aurait déjé servi comme tel à la Campagne et pour demeurer à la Campagne. S'adresser au bureau de *La Minerve*.

28 juin.

ROBERT MITCHELL,

PLOMBIER, FONDEUR EN CUIVRE ET OUVRIER POUR LES APPAREILS DE GAZ.

MAGASIN DE LUSTRE POUR GAZ,

Sur la Place du Marché au Foin,

[Deuxième porte de Ramsay et McArthur.]

MAGASIN

Rue St. Henri, (en face de l'Hôtel Grant.)

Il tient constament en main un assortiment de LUSTRES pour GAZ, BRACKETS, PENDANTS, &c.

Tout ordre pour GOUTIERES, OUVRAGES en PLOMB sera reçu aux deux places, et recevra la plus grande attention.—6 aout.—a

A VENDRE,

PAR les soussignés :

300 boites Thés assortis
40 boucauts Sucre
100 quarts Lard mess
50 quarts Vin porte 3s9 @ 10s
40 quarts Vins madere, ténériffe et sherry
20 quarts Esprit de térébentine
10 tonnes Huile L. M pale
15 quarts do de lard
50 quarts do paille et brune
15 quarts do à lampe
20 quarts Suif
100 quarts Raisine
20 quarts Graisse
10 barriques Eau de Vie "Cognac"

DESMARTEAU, PLAMONDON & MOUSSEAU.

12 juil. 1853

NOUVEAU MAGASIN

DE

Vins, Liqueurs, Epiceries, &c., &c.

O. DAOUST,

RUE McGILL, No. 14, — RUE Mc GILL No. 14,

Vis-à-vis le Marché Ste. Anne.

LE soussigné prévient respectueusement le public en général, qu'il a ouvert un établissement où on trouvera constamment, de la première qualité et du premier choix, des vins les plus fins et des mieux assortis, Liqueurs spiritueuses, tels que Gin de Hollande, vieille Jamaïque, Eau-de-Vie d Martell, et autres, Liqueurs fines et Sirop de toute espèce et qualité, Mélasse, Huile d'olive et autres très fines, Vinaigre de vin blanc. L'assortiment d'Epiceries consiste en Cassonade, Sucre blanc en pain et écrasé, Thés de toute qualité et espèce, Café supérieur, Candi, Muscades, Vermicelli, Noix, Raisin de Corinthe, Raisin, sec et autres, Empoie, Sel, Poivre, Gingembre, Huiles de foie de morue, de castor et de lin bouillie et non bouillie et une infinité d'autres articles trop longs à énumérer.

☞ Une DEDUCTION de 2½ PAR CENT sera allouée sur tout achat au-dessus de DIX CHELINS.

30 juil. O. DAOUST, 14, Rue McGill.

AVIS PUBLIC.

COMTÉ DE BEAUHARNOIS.

Tenure Seigneuriale.

ATTENDU la formation d'une nouvelle convention pour l'abolition de la tenure seigneuriale, j'invite tous les censitaires de la seigneurie de BEAUHARNOIS et tous les acquéreurs ou sous-acquéreurs de terres en franc et commun soccage dans la dite seigneurie, de se réunir au village de Sainte Martine, LUNDI, le 22 d'AOUT courant, à 10 heures, A. M., afin de délibérer sur ce sujet et sur d'autres qui s'y rattachent ; résoudre ce qui sera jugé convenable à ces égards ; et, si le cas échet, organiser, pour les paroisses qui ne l'auront pas encore fait, des comités pour nommer des députés à la susdite convention et faire tout ce qui sera requis par les résolutions qui pourront avoir été adoptées.

OVIDE LEBLANC, M. P. P.

Montréal, 1er aout 1853

P. S. Les personnes qui s'intéressent à l'objet sus-mentionné voudront bien faire publier le susdit avis aux différentes églises de la seigneurie, les deux dimanches qui précéderont l'assemblée.

Déménagement.

LES soussignés ont déménagé au No. 164, rue St. Paul, dans les bâtisses érigées sur le site du magasin qu'ils occupaient avant l'incendie du 6 juin dernier.

CUMMING & GALBRAITH.

12 mai.

VARIÉTÉS.

La ville de Marseille vient d'avoir un spectacle intéressant et rare, celui du chérif le plus illustre de l'empire du Maroc se rendant en pélerinage à La Mecque avec une suite nombreuse et brillante. On sait de quel prestige sont entourés les chérifs en pays musulman. Au Maroc, ils ont pu fonder de véritables ordres religieux entre lesquels est aujourd'hui partagée toute la population de l'empire. Tous les membres d'un même ordre se doivent assistance et obéissent aveuglément à leur chef. Celui-ci représente le fondateur de l'ordre et jouit d'un pouvoir presque sans bornes, basé sur le respect le plus absolu.

De tous ces ordres, le plus puissant et le plus révéré est celui de *Moulai-Faieb*, dont la fondation remonte à l'année 1500. Son chef actuel, Sidi-Abd-Esselam, est universellement regardé comme un *saint*. De tous les points de l'empire, des présents considérables lui sont journellement envoyés, et l'empereur lui-même lui baise la main avec respect lorsque le saint l'honore de sa visite. C'est ce saint qui vient de débarquer à Marseille.

Si l'on avait pu douter de la vénération dont il est entouré au Maroc, on en aurait eu les preuvres les plus frappantes dans les ovations dont il a été l'objet, à son départ, depuis sa résidence d'Ouezzan jusqu'à Tanger. De tous côtés, on voyait accourir les populations, qui se pressaient sur son passage dans l'espoir d'apercevoir le saint et de recevoir sa bénédiction. Elles venaient se précipiter sous les pas de son cheval, étendant à terre leurs burnous devant lui, et lui offrant des présents proportionnés à leurs ressources. A peine son arrivée fut-elle connue à Tanger, que le pacha, les autorités et la plupart des habitants de la ville montèrent à cheval pour se porter à sa rencontre, et, à sa vue, tous mirent pied à terre pour se prosterner devant lui.

Dès la première visite que le gérant du consulat de France à Tanger, M. Cotelle, a faite au chérif, les rapports les plus bienveillants se sont établis. Abd-Esselam a accepté avec empressement le passage qui lui a été offert par M. Cotelle, sur un paquebot français ; et c'est ainsi qu'il est arrivé, le 13 courant, à Marseille, sur le vapeur du commerce, le *Marocain*.

Le ministre de la marine a confié à la frégate à vapeur l'*Albatros*, la mission de conduire le chérif à Alexandrie, d'où la sollicitude amicale du consul général de France en Egypte le suivra jusqu'aux villes saintes. Durant son séjour à Marseille, les autorités locales, conformément aux intentions du gouvernement, se sont appliquées à lui donner une vue rapide et sommaire de notre civilisation et de notre puissance ; et c'est avec un intérêt à la fois vif et grave qu'il a apprécié ce spectacle si nouveau pour lui.

Le débarquement avait eu lieu le 13 ; le 14 a été sonsacré, en partie, à une visite aux arènes d'Arles, entreprise sur le chemin de fer de Montpellier, à grande vitesse, dans des wagons d'honneur.

L'explication pratique de la puissance de nos locomotives, l'exhibition plusieurs fois répétée de divers trains de voyageurs et de marchandises venant sous les yeux du chérif, le passage du beau tunnel franchi en sortant de Marseille, et, à la rentrée, un feu d'artifice tiré au Château-des-Fleurs, l'illumination vénitienne des beaux jardins du Prado et des promenades de la ville au milieu d'une population immense, toutes ces nouveautés qui se succédaient ont intéressé au plus haut point Abd-Esselam. La journée du 15 a commencé par une revue de troupes, suivie d'une visite aux plus belles manufactures de Marseille, et s'est terminée par le spectacle. L'intérêt du chérif n'avait pu que s'accroitre de moments en moments, et, quant à sa suite, plus jeune et plus impressionnable, elle était dans un ravissement perpétuel.

— L'ANTHROPOPHAGE GALLICIEN. — Nous empruntons à un journal de la Corogne (Espagne), cité par le *Clamor publico*, des détails fort curieux sur un certain Manuel Blanco, surnommé l'*Homme-Loup*, par suite des faits d'anthropophagie que nous allons raconter.

Une dénonciation de trois Galliciens, faite devant l'alcade de Nombesa, province de Tolède, fit connaitre qu'un de leurs camarades, nommé Manuel, était l'auteur d'assassinats commis sur les femmes Manuela et Joseph Garcia, et leurs enfants, Pétronille, François et Joseph. La voix publique ajoutait que le meurtrier avait extrait la graisse du corps de ses victimes pour aller la vendre en Portugal.

Manuel Blanco, après son arrestation, chercha d'abord à donner le change sur son identité ; puis il se décida à avouer son véritable nom, mais en niant les crimes qu'on lui attribuait.

A cette époque, une instruction se poursuivait à Allariz, après la disparition de trois femmes de Castro de Laza, fait qu'on attribuait à un certain Manuel, connu sous le nom de l'*Homme à la graisse*. Il fut reconnu que c'était le nommé Manuel Blanco, déjà arrêté pour crimes analogues.

Les deux causes étant jointes au tribunal d'Allariz, Manuel déclara enfin se nommer Manuel Blanco Rimasanta, dit qu'il était de Regnairo, dans le ressort d'Allariz ; qu'il avait quarante-trois ans, était veuf et marchand ambulant. Il ajouta que, pendant treize années accomplies le jour de la Saint-Pierre en 1852, il avait été victime d'une malédiction qui l'avait transformé en loup, et que, sous le poids de cette espèce de sort, il avait commis plusieurs assassinats et mangé la chair de ses victimes, seul ou en compagnie de deux Valenciens affligés de la même malédiction, Genaro et Antonio.

Sa première rencontre avec eux avait eu lieu dans la Montagne de Couso. Là, en apercevant deux *loups*, il était devenu loup lui-même, et avait marché à leur suite pendant cinq jours, au bout desquels il avaient tous les trois recouvré la forme humaine. C'est alors qu'il s'était trouvé avec ces deux hommes, lorsqu'il se croyait en compagnie de deux loups.

Les onze assassinats qu'il avoue, et d'autres qu'il a commis sans se rappeler les victimes, ont été perpétrés dans la montagne de Saint-Mamed, où, sous prétexte de les placer en service à Santander, il attirait les femmes qu'il voulait tuer. Seul ou avec ses complices, il dévorait ensuite les victimes après les avoir dépouillées pour vendre leurs effets.

Manuel déclara qu'il n'avait aucune crainte de la justice, non plus que ses complices, car, pour échapper aux poursuites de la garde civile, ils n'avaient qu'à se changer en loups, ce qu'ils exécutaient en se mettant nus, et en se roulant deux ou trois fois sur le sol.

Il exécutait ces crimes atroces comme des actes simples et naturels, avec la plus grande indifférence et sans faire usage d'autres armes que ses mains et ses dents. Si l'horrible faim de la chair humaine ne le possédait pas, il s'abstenait spontanément du meurtre : ainsi, il laissa volontairement échapper l'occasion de tuer une femme qui le tourmentait pour la mener auprés de sa sœur que ce monstre avait assassinée et mangée.

Manuel exagère évidemment le nombre de ses crimes, car des témoins ont vu dévorer par les loups des personnes qu'il prétend avoir tuées. Au reste, la maladie mentale dont il se plaint l'avait quitté, dit-il, depuis la Saint-Pierre de 1852.

L'examen fait par six médecins n'a pas amené la constatation de la monomanie homicide à laquelle Manuel se dit en proie. Il a été déclaré hypocrite et pervers, et sa métamorphose en loup considérée comme une fable.

Le juge d'Allariz l'a condamné à mort, en première instance. La cour est sur le point d'en venir en appel.

—Un des acteurs comiques les plus amusants et les plus applaudis de Paris reçut, il y a six semaines environ, la visite d'un monsieur qu'il avait souvent remarqué aux stalles d'orchestre.

Le visiteur était un homme d'une quarantaine d'années, distingué dans sa tournure, parfaitement mis, l'air très grave et parlant le français avec un léger accent britannique.

Il entra sans se faire annoncer, salua gravement, s'assit avec une gravité non moins imperturbable, et dit à l'acteur qui l'interrogeait du regard :

—Monsieur, vous allez, je crois, cesser pendant quelque temps de jouer à votre théâtre ?

—Oui, Monsieur, répondit l'acteur ; j'ai un congé annuel qui commence aujourd'hui.

—Et quelle est la durée de ce congé ?

—Trois mois.

—Etes-vous encore libre ou bien avez-vous traité pour ces trois mois de congé ?

—Pardon ! si je vous interroge à mon tour, Monsieur. C'est donc un engagement que vous venez me proposer ?

—Oui, Monsieur.

—Quoi ! seriez-vous l'agent du directeur de Londres ?

L'Anglais parut choqué de cette supposition. Un léger nuage passa sur le marbre de ses traits. Il reprit :

—Avant de vous dire quelle est ma qualité, et d'entrer dans d'autres détails, il est bon, je crois, de savoir si vous voulez vous engager avec moi pour tout le temps de votre congé. Je suis impatient, je vous l'avoue, d'avoir votre réponse à ce sujet, et d'aplanir les difficultés, s'il y en a.

L'acteur dissimula de son mieux la satisfaction que lui causaient cet empressement et les dispositions libérales qui l'accompagnaient. Les engagements en province et à l'étranger sont devenus rares et difficiles, même pour les artistes dramatiques les plus renommés, et il n'avait pu réussir à traiter que pour quinze jours sur ses trois mois.

—Tout mon congé, reprit-il, c'est malheureusement impossible. Vous comprenez que j'ai reçu déjà de nombreuses propositions. Cependant, je n'en ai accepté qu'une seule. Mon intention était de me reposer pendant la plus grande partie de mes vacances. Je n'ai consenti à traiter que pour quinze jours, réservant deux mois et demi à un repos qui m'est nécessaire. Supposons que je me décide à sacrifier ce repos, il faudra toujours retrancher du temps que vous me demandez les quinze jours qui sont pris. A moins...

A moins ?

—De payer le dédit.

—C'est tout simple. Et combien, ce dédit ?

—Cent louis.

—Les voici, dit l'Anglais en tirant de son portefeuille deux billets de banque ;—maintenant vous êtes libre ; faisons nos conditions : que gagnez-vous dans vos congés ?

—Mais, trois à quatre mille francs par mois, ordinairement.

—Va pour quatre mille francs.

—Vous allez vite ! Ne vous ai-je pas dit que je voulais me reposer.

—C'est juste ; cela demande un dédommagement. Je donnerai six mille francs par mois.

—Six mille francs ! s'écria l'acteur radieux.

—Je vois que nous sommes d'accord et que vous acceptez.

—Mais, est-ce bien sérieusement que vous parlez ?

—Ai-je donc l'air plaisant ? reprit l'anglais d'un air lugubre.

—Non certes, mais pourtant...

—Mais pourtant, voici du papier timbré. J'ai songé à tout. Faisons tout de suite un petit bout de traité par lequel nous nous engagerons mutuellement, vous à vous mettre à ma disposition pendant vos trois mois de congé, moi à payer les sommes convenues. Je paie le premier mois comptant, d'avance, et je dépose les appointements des deux autres mois chez un notaire. Deux mille du dédit et six mille du mois, total, huit mille francs : prenez ces billets, comptez et faites-moi votre reçu.

—Tudieu ! je n'ai jamais vu d'entrepreneur dramatique aussi rond en affaires.

—J'aime à le croire.

—Nous allons parcourir les pays étrangers, n'est-ce pas ?

—Peut-être.

—Et sans doute vous avez une troupe toute montée ? Mon entourage est-il convenable ? Aurai-je pour camarades des artistes connus ? Voulez-vous m'en nommer quelques-uns ?

—Voyez d'abord si ce traité que je viens de rédiger est dans les formes voulues.

—Parfaitement ! On voit bien que vous entendez ces affaires là ! Je parierais que vous avez été directeur du Haymarket, ou de St. James's Theatre.

—Ne pariez pas. J'ai stipulé entre nous vingt mille francs de dédit.

—J'y souscris volontiers.

Le traité fut signé en double expedition ; chacun prit son acte, et l'anglais dit :

—A présent, nous allons passer chez le notaire, et dans une heure nous partons.

—Dans une heure ? vous n'y pensez pas ! Il me faut du moins le temps de faire mes malles, d'emballer mes costumes.

—Il est inutile de les emporter.

—Comment pourrais-je jouer mes rôles sans mes costumes ?

—Vous ne jouerez pas.

—Plait-il ? que dites-vous donc ?

—Je ne suis point un entrepreneur dramatique ; je suis un gentleman, un baronnet, très-riche, immensément riche, et qui s'ennuie beaucoup. J'ai le spleen. Tout me déplait et me fatigue. Vous seul quelquefois me faites rire, en dedans—car je ne ris jamais en dehors. Les médecins m'ont ordonné le voyage et les eaux d'Allemagne pour ma santé ; j'étais menacé de m'ennuyer considérablement là-bas, et en chemin ; je vous ai engagé, afin que vous me teniez compagnie et me divertissiez.

Le premier mouvement de l'acteur fut de se récrier sur l'étrange emploi qu'on lui donnait, et il voulut rompre le marché ;—mais l'anglais objecta que le contrat était en règle, et que, s'il le fallait, il se donnerait la distraction de plaider pour faire maintenir l'engagement, ou de contraindre celui qui le romprait à payer les vingt mille francs de dédit.

N'eût-il eu qu'une chance sur cent de perdre ce procès, l'acteur devait préférer garder l'engagement avantageux qui le liait à l'excentrique baronnet. C'est ce qu'il fit, et d'assez bon cœur,—car, tout bien considéré, l'aventure dans sa bizarrerie, n'avait rien de fâcheux.

Trois jours après le traité, grâce à la rapidité des chemins de fer, le baronnet et l'artiste arrivaient dans la petite résidence thermale, assez triste et peu fréquentée, que les médecins avaient désignée à leur hypocondre client. Pendant le voyage, l'acteur avait beaucoup dormi, passablement mangé et modérément exprimé les réflexions que lui inspiraient les incidents du voyage à l'aspect des pays que traversait le railway.

Le baronnet le regardait avec étonnement. Le visage immobile et l'attitude sérieuse de l'acteur, qu'il avait toujours vu grimacer et gambader si drôlement sur la scène, était pour lui un profond sujet de surprise. Versé dans les finesses de la langue française, il écoutait avec attention les moindres paroles de son compagnon ; puis il employait toute sa pénétration à la recherche de la facétie que devait, selon lui, envelopper chaque mot de l'acteur comique, et quand l'utilité de ses recherches lui avait démontré que la facétie n'existait en aucune façon, sa surprise redoublait et tourn

du revenu, est venu celui des impôts successifs que la chambre a définitivement voté cette semaine. Un seul article du projet du chancelier de l'Echiquier paraît devoir rester sur le champ de bataille, c'est celui relatif à la réduction à 5 pence de droit sur les annonces. Ainsi que nous l'avons dit, la chambre qui s'était naguère prononcée contre l'abolition complète, a manifesté une seconde fois son opinion dans ce sens, et M. Gladstone semble en avoir pris son parti. C'est au moins ce qui résulte de ce qu'il a dit pour combattre la demande de lord Robert Grosvenor tendant à l'abolition des droits des certificats d'attorneys—demande qui a été repoussée à une forte majorité.

ANGLETERRE.—REVENU DE LA GRANDE-BRETAGNE pour le trimestre et l'anné, finissant au 5 juillet 1853 :

	Trimestre.	Année.
Douanes	£4 913.337	£18.954,362
Accise	3 795.617	13,737,599
Timbre	1,675.148	6,477,347
Taxes	1,510,483	3,201,047
Impôts de propriété	1,053,027	5 5,89,079
Poste	250,000	1,066,000
Terres de la Couronne	200,888	392,888
Articles divers	90.537	159,862
Amendes, etc	256.759	758,789
Remboursemens d'av.	424,573	1.322,469
	£14,201,329	£50,659,442
Trimestre et année ayant au 15 juillet 1852.	13.054.233	49.736,488
Augmentation pr. 1853.	1,146,366	1,922,954

—*Les charretiers à Londres.*—Au nombre des mesures utiles votées par le Parlement, dans le cours de cette session, il faut citer l'acte qui réglemente les voitures de place. Depuis longtemps, les cabs étaient devenus une plaie publique. Les voitures devenaient de plus en plus malpropres, et les cochers de plus en plus voleurs et insolents. Nous disons *voleurs*, car il n'y a pas d'autre mot pour qualifier ceux qui arrachent par la violence et l'intimidation le paiement de ce qui ne leur est pas dû. Le mal était devenu intolérable, et cependant, le gouvernement hésitait à proposer des mesures. Il semblait qu'on eut affaire à une de ces puissances auxquelles il est dangereux de toucher. Un représentant, M. Fitzroy, a pris en main la cause des opprimés, et a fait accepter un bill qui, s'il n'est pas parfait,—qu'est-ce qui est parfait ici-bas ?—est au moins une amélioration très-considérable de l'état de choses passé. Nous reviendrons sur cette loi et notamment sur la principale difficulté : le mesurement des distances, car nous croyons qu'il y a là encore quelque chose à faire, une lacune à combler. Tous les procès dont retentissent les cours de police depuis que l'acte est en exécution, roulent sur la même difficulté : l'impossibilité de se rendre un compte exact de la distance parcourue. C'est donc là-dessus que nous aurons à appeler l'attention du public, de la police et des législateurs.

RUSSIE ET DANEMARK.—La *Gazette d'Augsbourg* du 14 juillet contient la lettre suivante, qui lui est adressée des bords de la Baltique :

" Il existe un traité entre le cour de Russie et celle de Danemark, de l'année 1767, renouvelé en 1773, et qui est toujours demeuré secret d'après lequel les deux branches de la maison d'Oldenbourg se garantissent réciproquement leurs droits par une alliance offensive. Il est vrai que dans l'année 1822, le Danemark a abandonné cette alliance et a forcé aussi la Russie à chercher une nouvelle alliance dans le nord, par le traité d'Abo.

Le Danemark aurait évité de perdre la Norwége s'il avait quitté en temps opportun son alliance avec Napoléon. Le souvenir de ce traité a suffi pour décider le Danemark à se ranger du côté de la Russie dans la question d'Orient, et des assurances formelles ont été données au cabinet de Saint-Pétersbourg. On a fait ressortir particulièrement le service éminent que la Russie avait rendu à l'unité de la monarchie danoise dans ces derniers temps et par son appui dans les négaciations de Londres. Ainsi, il est bien plus que probable qu'au besoin le Danemark se prononcera en faveur de la Russie. C'est ce qui a produit une grande sensation sur le cabinet britannique. Ce serait un événement très important pour la Baltique ; par là cette circonstance que l'escadre anglaise à Spithead reçoit constamment des renforts, et que l'on rattache les résolutions de la Grande Bretagne concernant la Baltique aux événemens possibles dans la mer Noir. On sait que l'Angleterre tient dans ses mains, non seulement les deux grands emprunts danois, mais aussi tout le système des chemins de fer. Le Danemark ne peut résister diplomatiquement à la Russie, et, sous le rapport maritime, il dépend de l'Angleterre.

" Que l'Angleterre place, en effet, un vaisseau de guerre dans le Belt, et neuf autres à la hauteur des ports de Kiel et de Flenbourg, et tout mouvement du Danemark se trouvera paralisé. La Russie n'a qu'à invoquer ses anciens traités sur le Holstein pour mettre le Danemark dans l'impossibilité de faire ce qu'il serait cependant forcé de faire par la crainte de l'Angleterre. Ainsi la situation est très-pénible, mais il est certain que la Russie en est maîtresse."

TURQUIE.—Omer-Pacha était toujours à Chumla avec plusieurs brigades de l'armée de Roumélie ; il devait quitter ce point pour se rendre à Silistrie, afin d'occuper la ligne du Danube. La garde impériale et le corps d'armée de Constantinople devaient remplacer les troupes d'Omer-Pacha. Méhémet-Buehdi-Pacha doit commander cette division.

Rizim-Pacha avait quitté Alep avec sa division pour se rendre à Erzeroum. Hussein-Pacha, de Circassie, marchait vers Trébizonde avec les troupes réunies à Diarbékir.

Les cheicks d'Alep avaient offert d'équiper à leurs frais dix mille cavaliers et de donner 1,000 bourses d'or (1 million) pour subvenir à leur entretien. L'enthousiasme était général, et les redifs se réunissaient sur tous les points.

Dans les circonstances actuelles, l'état déplorable des finances de la Turquie se faisait vivement sentir ; cependant le gouvernement ne prenait aucune mesure efficace. La nouvelle Banque, depuis longtemps annoncée, ne paraissait pas devoir fonctionner de si tôt ; on doutait même qu'elle parvînt jamais à commencer ses opérations. Le gouvernement venait encore de demander aux banquiers fondateurs de cette Banque, une avance de 5,000 bourses (5 millions).

On parlait d'un changement de ministère après le baïram, qui devait finir dans quatre ou cinq jours. On pensait que Riza-Pacha entrerait dans cette combinaison.

On lit dans le *Canadien* :

" Nous n'insulterons pas au bon sens de nos lecteurs en répondant aux nouvelles fanfaronnades du modeste député de Montmorency dans sa feuille de samedi dernier, car il faut savoir que le terrible député s'est mis en tête de culbuter la présente administration avec la question des réserves du clergé. Il en sera de ce rêve comme de celui de 1851, bien entendu ; mais nous n'ôterons pas au confrère la dernière consolation qui lui reste après tous ses désappointements, lui qui ne donnait à l'administration que quinze jours de session, et nous le laisserons, pour le moment, se bercer dans ses douces illusions.

" Ainsi donc, c'est entendu, c'est écrit, à l'ouverture de la prochaine session, le héros du Saut-à-la-Puce présente aux regards étonnés et réjouits de ses alliés tories du Haut et du Bas-Canada, ce qu'il leur promet depuis 1851, une queue, mais une queue énorme, incommensurable et possédant la vertu de la chevelure de Samson, sous les coups de laquelle les Philistins de l'administration tomberont tout d'abord comme des mouches. Voilà donc le ministère battu à plate couture, et forcé de résigner, et le grand porte-queue appelé à former un ministère, et..... Pas si vite, il y aura probablement un petit arrêt dans la marche triomphale de notre héros. Le ministère, battu dans la chambre, ne manquerait pas d'en appeler au peuple ; et il est à propos de se recueillir ici, et de sonder son terrain.

" A l'heure qu'il est, avec une division électorale tout à l'avantage du parti conservateur du Haut-Canada, ce parti se trouve en minorité dans l'assemblée législative. Que sera-ce donc après une élection générale, sous l'opération du nouvel acte de la représentation ? Personne n'osereit nier que les élections générales prochaines ne donnent une majorité écrasante au parti réformiste du Haut-Canada, au parti qui veut la sécularisation des réserves du clergé. Et ce parti excité par la lutte, énorgueilli par la victoire remportée aux hustings, avec quels sentiments, dans quelles dispositons reparaît-il sur l'arène parlementaire vis-à-vis de ceux qui lui auraient fait perdre sa mesure favorite ?

" M. Cauchon jette sans cesse les hauts cris à propos de quelques voix réformistes du Haut-Canada, qui suivent la bannière du fanatique Brown dans nos questions catholiques : croit-il qu'une élection qui aurait lieu après le rejet de la mesure de la sécularisation par des voix catholiques du Bas-Canada, aurait l'effet de diminuer les voix du Haut-Canada hostiles à nos mesures catholiques ? Nous pouvons donc dire avec assurance que le Haut-Canada nous enverrait une masse de députés hostiles au catholicisme et à tout ce qui s'y rattache. Ainsi ce n'est pas sir Allan MacNab ni M. Sherwood que nous donnerait, à nous catholiques, la belle tactique recommandée par le *Journal de Québec*, mais le jésuitophobe George Brown, l'homme qui a eu l'impertinence, lui député du Haut-Canada, d'annoncer, à la fin de la dernière session, qu'il proposeroit à la prochaine l'abolition dîmes, ce qui ne serait que le premier pas vers la destruction de toutes nos institutions religieuses. Nous avons dit dès le commencement, on se le rappelle, que la politique du *Journal* et de son rédacteur depuis 1851 était de faire triompher celle de Brown.

" Les arrangements ministériels actuels ne sont pas parfaits sans doute, mais ils sont ce qu'il y avait de mieux à faire pour paralyser le funeste esprit d'intolérance et de fanatisme religieux qui anime une partie de la population du Haut-Canada, et qui menace de s'étendre à la population protestante du Bas-Canada par suite des troubles récents.

" Nous venons de voir quelles seraient dans le H.-Canada, pour les intérêts catholiques du B.-Canada, les conséquences de la politique du *Journal*, si elle réussissait, ce que nous ne mettons pas même au rang des choses possibles ; voyons maintenant ce qui se passerait dans le Bas-Canada.

" Personne n'ignore que, derrière le parti qui est maintenant au pouvoir dans le B.-Canada, il y en a un autre professant des doctrines plus avancées, des doctrines extrêmes si l'on veut ; un parti qui voudrait faire marcher le char de l'état au pas de course, et qui reproche à ceux qui le conduisent maintenant beaucoup trop de lenteur et de timidité. Ce parti—il y aurait folie à se le cacher—compte dans ses rangs une bonne partie de ce qu'il y a de plus intelligent et de plus actif dans notre jeunesse. Faute de chefs expérimentés, qui auraient modéré son impatience et sa fougue et dirigé ses efforts, ce parti n'en est guère encore qu'à l'état latent, et ne s'est manifesté jusqu'à présent que dans la presse ; son influence ne s'est pas encore notablement fait sentir dans les conseils de la nation ; mais qu'une étincelle partie d'une main habile et forte, atteigne ces éléments inflammables et énergiques, et nous vous prédirons qu'il en sortira une tempête. Or, quelle occasion plus favorable que celle que ferait naître l'événement dont nous avons parlé plus haut ? Appels chaleureux et sympathiques venant d'un parti sûr de la victoire dans le Haut-Canada, désorganisation du parti réformiste du Bas-Canada, l'ordre et la force en haut, le chaos et la faiblesse en bas, que faudrait-il de plus pour permettre à nos rouges comme on les appelle, de s'emparer du pouvoir de concert avec le sieur Brown, qu'un de leurs journaux, le *Moniteur Canadien*, déclarait dernièrement le meilleur ami des Canadiens !!!

" Ainsi donc, dans le cas où la politique Cauchon amènerait la chute du ministère actuel, ce ne serait pas le rédacteur du *Journal* et les siens qui seraient ses héritiers, mais bien les hommes du *Payset* du *Moniteur Canadien*, dans le Bas Canada.

" S'il est encore parmi nous de bons catholiques, des amis sincères de nos institutions religieuses et de notre état politique actuel, qu'ils lisent bien ce qui précède, qu'ils réfléchissent, et qu'ils nous disent si M. Cauchon aurait été et serait un guide sûr et sage. S'il est quelqu'un qui puisse exercer quelque influence sur cet énergumène qui va secouant des charbons ardents au milieu d'une poudrière, pour l'amour de Dieu, qu'ils l'arrêtent. Il n'a pas encore réussi à faire beaucoup de mal, rien au moins qui ne soit réparable ; mais qui peut répondre pour l'avenir ? Il se présente dans l'histoire de tous les peuples des complications, des difficultés, des temps critiques, où un fou même, qui a un journal entre les mains, peut faire un mal incalculable et irréparable."

LA MINERVE.

Mardi Matin, 16 Aout 1853.

NOUVELLES TELEGRAPHIQUES.

RAPPORTÉ POUR " LA MINERVE."

New-York, 13 août.

Aujourd'hui, 27 personnes de cette cité sont morts par suite de coups de soleil. A Brooklyn, Williamburg et Jersey Cité, plusieurs morts ont eu lieu, accasionnées aussi par des coups de soleil.

Dans un article publié tout récemment, "que les discours francs et honnêtes prononcés par les ministres Bas-Canadiens aux diners publics auxquels ils avaient été conviés dans le Haut-Canada, avaient affermi de beaucoup la confiance publique à en juger par le ton de la presse libérale en général, " On peut dire, ajoutions-nous, que cette visite a eu des résultats heureux."

En fesant un semblant de réponse à cet article, le *Journal de Quebec* commence par nous dire que *"La Minerve*, avec une bonhomie *vraiment merveilleuse, s'extasie* " sur les "résultats heureux" de la visite des " ministres dans le Haut-Canada." Voyez, lecteurs, comme il comprend bien la force des mots, cet homme qui voulait régenter ses confrères, il y a peu de jours ! Dire que les "discours des ministres ont raffermi la confiance publique," c'est, selon lui, une bonhomie *merveilleuse* ! Dire que cette visite des ministres a eu "des résultats heureux," c'est *s'extasier !* "C'est bien a elle *(La Minerve)* à parler de consistance politique, et à reprocher aux autres leurs convictions." *La Minerve* ne reproche pas aux autres leurs convictions, elle les combat quand elle les croit erronées.

Nous avons déjà défié la presse, et nous défions le *Journal de Québec* en particulier de prouver que *La Minerve* peut être accusée raisonnablement d'inconsistance politique ; mais pour prouver, il ne suffit pas de répéter une assertion, il faut des faits et des paroles, ou des écrits. Si le *Journal* croit avoir donné une preuve acceptable quand il a dit que "nous avons été annexionniste un jour et que le surlendemain nous avons dit le contraire," il se trompe et il se ment à lui-même. Il fut un temps, en effet, où l'annexion pouvait paraître plus désirable que la constitution du régime tory qui nous tenait dans une infime abjection ; mais depuis le triomphe des réformes, la position de la province vis-à-vis celle des Etats voisins a singulièrement changé.

Un jour que la presse rouge nous demandait notre opinion sur l'annexion, nous répondîmes qu'elle "ne nous effrayait nullement." Des personnes qui interprètent toujours les choses dans le sens le plus mauvais possible se prirent à dire de suite que l'organe du gouvernement La Fontaine - Baldwin *prêchait* l'annexion ! C'était un travestissement de notre pensée semblable à celui dont le *Journal* se rend coupable lorsqu'il dit que "nous nous *extasions* sur les résultats heureux de la visite des ministres dans le Haut-Canada !" Nous crûmes alors prudent de donner des explications pour calmer les craintes des esprits timorés, en affirmant que sans être effrayé de l'annexion, nous lui préférions les réformes. On peut ne pas être effrayé d'un événement, et cependant combattre pour le prévenir.

Ainsi donc, quand le *Journal* voudra désormais nous mettre en contradiction avec nous-même, qu'il se donne le trouble de revoir nos écrits, d'en saisir le sens, et de les citer. C'est à ces conditions que nous lui portons un défi.

Voilà pour ce qui nous regarde, et voyons maintenant comment se trouve le *Journal* sur la même question. Ses idées du jour concordent-elles bien avec ses idées de 48 ? N'a-t-il pas autrefois prétendu que le Canada marchait irrésistiblement vers l'annexion ? Qu'il relise ses pages de 1848, et il y trouvera ses opinions d'alors consignées dans son long, très-long manifeste en réponse à M. Papineau. Pour lui exempter le trouble de recourir à sa feuille, nous citerons nous-mêmes ses paroles :

" L'Union, disait-il, a plus fait pour le triomphe des idées démocratiques et pour " l'annexion aux Etats-Unis que les cinquante années de luttes de l'ancien régime ; ce- " la s'explique facilement par les habitudes, " les croyances, et les instincts respectifs des " deux races qui peuplent le Canada. L'im- " mobilité de la foi de l'une de ces races la " modère dans la route vers l'annexion, vers " laquelle elle chemine pourtant, malgré " qu'elle le veuille, tandis que la mobilité des " croyances de l'autre et le libre examen ont " créé en elle un besoin incessant de choses " et d'idées nouvelles, et surtout de la liberté " dans ses plus extrêmes limites. L'histoire " des Etats-Unis et les discours que l'on entend chaque jour dans l'enceinte de notre " propre parlement, en sont des preuves irré- " cusables. Mais n'est-il pas plus prudent " de laisser venir, plutôt que de précipiter, au " risque de faire encore verser du sang, un " état de choses qui doit arriver, quoiqu'on " fasse pour l'empêcher."

" La *Minerve* est dans une meilleure position : elle a fait ses preuves de patriotisme " et d'honnêteté depuis longtemps."

Vous souvenez-vous de ce temps-là, monsieur le rédacteur du *Journal* ?

Vous souvenez vous d'avoir dit, quand nous avons commencé la lutte contre vous, " que la *Minerve* avait fait depuis longtemps ses preuves de patriotisme et d'honnêteté ?" Ne savez-vous pas que vous vous contredisez vous-même, quand vous dites que nous avons pu être influencé en 1848, par crainte de perdre une place à la créche ministérielle? Avez-vous perdu le souvenir de vos opinions de l'an dernier, quand vous parlez de conscience et de convictions vendues à six cents louis, quand vous savez que ces six-cents louis sont l'échange d'une valeur en travail auquel nous sommes nous-même tout-à-fait étranger ? Ne vous souvenez-vous pas que nous avons toujours désavoué l'idée d'être soumis à des maîtres ou à des inspirateurs en notre qualité d'écrivain ?

Si vous en avez perdu le souvenir, n'écrivez pas sur le passé que vous voulez faire oublier à nos lecteurs.

Y A-T-IL DES PAUVRES AUX ETATS-UNIS ? Quand la presse anti-nationale qui servait d'organe au ci-devant parti rouge, il y a quelques années, engageait la jeunesse du pays à émigrer aux Etats-Unis en affirmant qu'on jouissait là de beaucoup plus de liberté qu'au Canada, elle ajoutait qu'on y jouissait aussi de tant de richesses qu'il n'y avait point de pauvres dans la république. Cependant, le brigandage et le pillage qui s'exercent sur toutes les voies publiques et dans les villes de l'Union, prouvent assez qu'il y a, là comme ailleurs, et peut-être plus qu'ici, de la misère. Dans toutes les villes des Etats-Unis, comme dans nos villes, il y a des quartiers pauvres et où la misère n'est pas aussi honnête qu'elle ne l'est ici. A la Nouvelle-Orléans, la classe pauvre est assez importante pour que l'administration municipale ait cru nécessaire d'adopter des mesures pour venir au secours des malades indigents. Il est question de faire en ce moment des organisations de secours, et on va voir que ce n'est pas sans nécessité. Nous n'avons jamais lu de récit plus poignant que le petit article qui suit, tiré du *Courrier de la Louisiane* :

" *Misère :*—Deux dames se promenaient hier dans une des rues qui avoisinent le railroad Pontchartrain, troisième district, lorsqu'elles furent arrêtées par des cris. Ces cris avaient quelque chose de si désolé qu'elles y prêtèrent attention, et se décidèrent bientôt à entrer dans la maison d'où ils partaient. Une fois là, un spectacle horrible, un spectacle qu'elles n'oublieront jamais, frappa leurs regards. Elles virent sur un plancher nu, un homme chaud encore, qui venait de mourir, une femme qui agonisait et à laquelle, comme à son mari, les secours avaient complétement manqué. Près du père, cadavre déjà, et de la mère qui devait le devenir bientôt, étaient agenouillés des enfants, aux yeux baignés de larmes, à la figure bouleversée. C'était de la poitrine de ces petits êtres qu'étaient partis les terribles cris de tout à l'heure, et ils disaient en pleurant qu'eux aussi allaient mourir, mais de la mort la plus cruelle de toutes, mourir de faim !!!....

Que de plaies à fermer chez nous, que d'effroyables misères ignorées à soulager ! Peut-on rien imaginer de plus sinistre que ce spectacle d'enfants que le manque de pain tue sur les cadavres de leur père et de leur mère, et qui sondent ainsi avec terreur le précipice au-dessus duquel la misère les tient suspendus.

Aussi, il faut les bénir sans cesse ces sociétés de bienfaisance qui se forment parmi nous ; il faut s'incliner devant ces nobles natures qui se font ici-bas les apôtres de la charité !"

CHEMIN DE FER DE STANSTEAD, SHEFFORD & CHAMBLY.—Mercredi dernier, une assemblée des amis de cette entreprise, tant Américains que Canadiens, a eu lieu à Stanstead afin de s'entendre sur les moyens à prendre pour en assurer le succès. M. Yule, de Chambly, président de cette compagnie de chemin de fer, s'y était rendu accompagné de l'hon. L. T. Drummond, procureur-général et représentant du comté de Shefford, de M. Sykes, entrepreneur anglais, de MM. Poulin, membre de Rouville, Ostell, Perkins, Papin, James Scott, Morris, Willet, Lyman, Evans, etc.

Ces messieurs ont rencontré sur les pleines de Stanstead un grand nombre d'Américains désireux de coopérer à la confection de ce chemin de fer. On a remarqué entre autres : Son Excellence le gouverneur Erastus Fairbanks, du Vermont ; l'hon. Josiah Quincy, de Plymouth, N.-H. ; l'hon. N. B. Baker, de Concorde, N.-H. ; l'hon. G. W. Kittredge, M. C., de Newmarket, N.-H. ; Josiah Stickney, B. P. Cheney, Fitz Henry Hower, écrs., de Boston ; G. W. Neswitts, écr. ; Hon. P. Banter, de Derby ; M. Banter, ingénieur, do ; Jas. Hayward, professeur du collège de Campbridge ; M. Chadwell, éditeur du *Caledonia* ; M. Shaw, président du railroad de Boston et du Maine ; M. Howe et M. West, de Boston ; M. Morrill de Vermont ; hon. M. Fay, membre du Congrès Massachussetts ; hon. Lowe, maire de Concorde, N.-H. ; M. Williams, président de la compagnie d'assurance des Etats-Unis, Boston ; l'hon. juge Cleveland, directeur du railroad de la Passumpsic.

L'assemblée en question s'est tenue à la chapelle Méthodiste, sous la présidence de M. Terrill, M. P. P. Un grand nombre des Américains présents sont intéressés dans le chemin de fer de la Passumpsic qui devra être mis en connexion avec celui de Stanstead, Shefford et Chambly. Cette ligne a déjà une branche qui a été construite dans le but de faire une jonction ultérieurement avec une ligne canadienne, par les townships de l'Est. Dans une excellent discours prononcé à l'assemblée de mercredi, le gouverneur Fairbanks exhorta ses amis à ne rien négliger pour achever l'œuvre ainsi commencée par les américains. De leur côté, les canadiens doivent seconder ce désir et tendre la main à leurs voisins pour un objet si avantageux. L'hon. M. Drummond parla de cette entreprise comme très-importante pour le Bas-Canada, et comme pouvant être mise à effet sans l'assistance du gouvernement, qui certes sera bien loin d'y mettre des obstacles. La charte est accordée, c'est maintenant aux comtés intéressés à faire leur devoir. Stanstead n'est pas seul ; St. Hyacinthe, Shefford, Rouville, Chambly, tous riches et fertiles, y sont également intéressés. M. Drummond dit qu'il savait bien que des gens parcourraient les campagnes pour dire aux cultivateurs que, si la municipalité aide cette entreprise, leurs fermes seront taxées de £5 chaque, etc. ; mais ils auront soin de ne pas dire que la valeur de leurs fermes augmenterait en même temps, si elles étaient vendues, de £500 chaque. Dans le Haut-Canada, il y a des terres qui se vendent aujourd'hui £10 l'acre, défrichées et non-défrichées, tandis que, six ans plus tôt, elles ne se seraient pas vendues pour $2 l'acre. On peut dire avec certitude aux cultivateurs que leurs terres doubleront en valeur si un chemin de fer les traverse. Espérons qu'il y aura assez d'esprit d'entreprise et d'intelligence pour engager les comtés à faire quelque chose pour eux-mêmes, dans leurs propres intérêts. M. Drummond dit qu'ayant pu disposer, sans perte, des fonds qu'il avait engagés dans le chemin de fer du St. Laurent et de l'Atlantique, il était prêt à les placer dans celui de Shefford, Stanstead et Chambly. Que chacun se dise donc, depuis la ligne Derby jusqu'au St. Laurent, " il faut que ce chemin de fer soit construit."

Un ingénieur a déjà exprimé l'opinion que rien n'est plus facile que construire cette ligne qui aura l'avantage de passer dans des contrées extrêmement fertiles et susceptibles d'un bien grand développement de richesses.

M. Yule, président de la compagnie, informa l'assemblée qu'on avait demandé de l'aide aux conseils municipaux des comtés intéressés, et qu'il ne paraissait pas exister de difficultés insurmontables, en dépit des personnes intéressées diversement qui parcourent les campagnes pour effrayer les gens avec le mot taxe. Espérons que le règne des éteignoirs est passé.

Le lecteur a pu juger par les extraits précédents des journaux anglais de la cité, que la nomination de l'Hon. M. LaFontaine est approuvée même par ceux qui se sont toujours montrés, durant sa vie politique, ses ennemis les plus acharnés. Il appartenait à un journal Canadien-français d'accueillir cette nouvelle d'une manière défavorable ! " Casez-vous, M. LaFontaine ! " s'écrie la feuille de la ruelle Ste. Thérèse. Cette exclamation haineuse et vile à l'adresse d'un de nos compatriotes que le vœu du pays appelle au plus haut poste d'honneur auquel un citoyen puisse prétendre, n'est-elle pas de nature à soulever l'indignation publique ? C'est bien ; continuez votre rôle, détracteurs de notre nationalité, et des hommes qui en font la gloire ; vous êtes dans la bonne voie ! Mais de grâce, ayez la modestie de ne plus vous laisser dire par des étrangers, " qu'on ne fera pas à vos concitoyens l'honneur de vous considérer comme leur type. " De semblables compliments seraient repoussés avec mépris par plus d'un homme de cœur. Pour en revenir au journal susmentionné, nous ajouterons qu'il ne tardera pas à trouver un écho dans le *Moniteur Canadien*, à propos de la nomination de M. LaFontaine, *Arcades ambo*. En vérité, de pareils sentiments sont inexplicables. Est-ce jalousie de rival dont on croit devoir se faire l'organe ? Ou bien, est-ce simplement sottise ? C'est un peu de tout.

Voici comment le *Canadien* de Québec rapportait, vendredi, la nomination de l'hon. M. LaFontaine, à la place de juge en chef, en y ajoutant d'autres rumeurs fort intéressantes pour la judicature :

" L'honorable L. H. Lafontaine est à Québec depuis deux ou trois jours. D'après la rumeur publique, M. Lafontaine serait disposé à accepter la place de juge en chef de la Cour du banc de la Reine, qui lui aurait été offerte en remplacement de feu sir James Stuart. Entre autres bruits courant, on dit que M. le juge Rolland, de la même cour, se retire avec une pension ; qu'il sera remplacé par M. le juge Day, de la Cour Supérieure, qui aurait pour successeur dans cette cour, l'honorable M. Badgley, ancien procureur-général. Dans le cas où ces arrangements auraient lieu, M. le juge Aylwin descendrait à Québec. "

NOMINATION.

BUREAU DU SECRETAIRE,

Québec, 13 *août* 1853.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général nommer L'HON. LOUIS HYPOLITE LAFONTAINE, Juge-en-Chef de la Cour du Banc de la Reine pour le Bas-Canada.

Un article préparé pour le numéro de ce jour en réponse aux articles du *Herald* et de la *Gazette*, au sujet des poursuites pour libelle contre les jurés de la minorité de l'enquête Gavazzi, est inévitablement remis à jeudi, faute de place. Un examen plus approfondi du sujet a confirmé notre opinion sur la convenance et de la légalité de ces poursuites.

Théâtre Royal.—La représentation de samedi soir étant au bénifice de Mde. Conway, toutes les parties du théâtre étaient remplies. *Hamlet* a été joué avec beaucoup d'effet.

Durant la seance, les amis de Gavazzi ont troublé l'auditoire par des vociférations et des hurlements, menaçant de faire de la tragédie réelle en assouvissant leur rage contre les soldats du 26e. régiment qui étaient présents. Bien plus encore, ils se sont montrés assez sauvages pour refuser d'entendre les harmonies du corps de musique le plus parfait qu'on ait vu à Montréal! Des hommes ivres répétaient ce qu'ils lisent dans certains journaux tous les jours, c'est-à-dire que les soldats du 26e. sont des meurtriers. Ils appliquaient même le mot aux musiciens, dans leur folie ! Cet incident qui pouvait avoir des suites graves, a engagé beaucoup de dames et de messieurs à quitter le théâtre avant la fin de la pièce. Pour éviter le conflit qui les menaçait, les soldats avaient eux-mêmes pris le parti de s'absenter. C'était le parti le plus sage, avec des hommes sans lois comme ceux qui causaient le vacarme du parterre.

La représentation d'hier soir, au profit de Mme. Buckland, a été très-brillante et bien patronisée.

JARDIN GUILBAULT.—Le Pavillon, Théâtre qui se trouve dans le jardin Guilbault, attire chaque soir ses admirateurs, il doit y être joué ce soir deux belles pièces.—Voir l'annonce.

Les visiteurs à Montréal.—Jamais nous avons vu Montréal si bien visité comme il l'est cette saison ; le nombre des étrangers est tellement grand qu'il n'y a pas une seule chambre disponible dans les principaux hôtels de cette ville. Les excursionnistes sont obligés d'écrire à l'avance pour pouvoir s'en procurer. Le nombre de ceux qui partent de Montréal pour Québec est si considérable que les propriétaires ont été obligés de faire des lits temporaires sur l'arrière des steamboats où se trouve ordinairement la promenade.

Noyé.—Samedi dernier, l'homme qui était chargé d'allumer les phares sur le quai de l'Isle, s'est noyé.

Insulte aux soldats du 26me Régiment.—Les mauvaises passions soulevées par les articles incendiaires publiés par quelques uns de nos confrères de la presse anglaise, portent leurs fruits. Les actes de la plus brutale violence se commettent ouvertement dans les rues les plus fréquentées. La cour du Recorder a eu à s'occuper hier d'une affaire arrivée dimanche dernier au soir, et survenue entre quelques soldats du 26me régiment et trois jeunes gens. Le jugement de la cour condamne les prisonniers à payer l'un £4, et les deux autres £3. Le différend dont il s'agit eut lieu près des casernes dans la ruelle dite Bord-de-l'Eau. D'après la preuve, les insultes faites aux soldats avaient trait à leur conduite du 9 juin, et les expressions dont on s'était servi étaient celles-ci : *Meurtriers du 9 juin ! Feu, feu, ready present ! connaissez-vous ce commandement!* et beaucoup d'autres expressions plus ou moins grossières, ajoutant qu'ils ne sortiraient pas de la ville sains et saufs.

Nous apprenons qu'un assaut a aussi eu lieu dimanche, sur trois soldats qui passaient dans la rue St. Louis, et que l'un a été grièvement blessé, et se trouve maintenant à l'Hôpital Militaire.

Assaut sur les hommes de police.—Pas moins de trois assauts graves ont eu lieu, dimanche dernier au soir, sur la police. Le premier a eu lieu vers 7¼ heures, sur un homme de police du nom d'Augustin Daigneau qui fut grièvement battu près des casernes, par une troupe de jeune gens ivres, et il fut obligé, pour sauver ses jours, de se faire escorter par quelques soldats qui font la garde dans la cour des casernes. Le second assaut a été commis vers 8 heures dans la rue St. Charles Borromnée ; un homme de police fesait tranquillement son devoir dans cette rue, lorsqu'il vit fondre sur lui six ou huit jeunes gens qui voulaient l'assassiner ; ce n'est que grâce à ses jambes qu'il a pu échapper à la mort. Le troisième assaut a eu lieu dans le Griffintown, vers 9 heures ; deux individus ont failli tuer l'homme de police de ce quartier, en lui jettant une grosse pierre sur le dos.

En présence de ces faits et de quelques autres qui viennent de se passer, n'est-on pas tenté de croire que le respect dû à l'autorité est ici à l'état de problème ? Où est donc le règlement de notre corporation qui statuait une augmentation dans la force de la police, et un armement de constables ? La mesure, nous croyons, serait encore plus sage si elle était aujourd'hui mise à exécution.

LA RIVIERE DES OUTAOUAIS-SA VALLÉE, SES PRODUITS ET SES PAYSAGES.

(SUITE.)

On a déjà fait plusieurs efforts pour instruire des jeunes sauvages pour en faire des prêtres, mais toujours sans succès. Il y a actuellement dans une école de Montréal, un jeune Indien dont on entretient de belles espérances, mais cet essai pourrait bien avoir un résultat semblable aux autres.

Environ à trois milles en arrière de ce village, sont bâties sur une montagne, sept petites chapelles en pierre et qui, dit-on, représentent les " sept églises d'Asie. " Cette montagne est l'une des plus élevées du Canada et l'on y jouit d'un beau coup d'œil sur les lacs, les îles les baies et les champs des environs. Sur la rive Sud du lac, vis-à-vis ce village est situé le comté de Vaudreuil. Ce comté a une longueur d'environ 25 milles et aboutit au St. Laurent. Non loin du débarcadère Schneider, est une verrerie conduite par des Américains et où l'on confectionne environ 1,800 caisses de vitres par mois.

Ici, les terres sont fertiles et donnent d'excellentes récoltes. A six milles environ de la verrerie, sur un côteau est sise une église anglaise qui domine le lac ; puis, un peu plus loin, on aperçoit le village de Vaudreuil avec son église et ses demeures d'un bel aspect, et situé dans la plaine au pied de la montagne.

Maintenant, le steamboat passe au milieu de quelques îles, puis vous arrivez près des chutes de Carillon. Ici, la course du " Lady Simpson " se termine. Carillon signifie, je crois, le bruit causé par la sonnerie des cloches.

Ces rapides ont une longueur de 12 milles, et on les évite en passant avec de petits bateaux, dans des canaux et des bassins. Au pied des chutes de Carillon sont construits des moulins à farine ; chaque côté de la rivière s'élève un petit village qui semble sortir de la chute ; un collège et une église catholiques sont situés sur la rive Nord ; ce sont deux beaux édifices en pierre. Ici, le voyageur monte dans une diligence et parcourt, soit du côté nord, soit du côté sud, environ 12 milles, longeant les rapides, puis descend à bord d'un steamboat prêt à le transporter à Bytown qui se trouve à une distance d'environ 60 milles. Le fleuve, entre Granville et Bytown, est large et suffit à de gros steamboats. A 16 milles de Granville, vous rencontrez sur votre route, le manoir du célèbre Papineau, situé sur un plateau à 50 pieds au-dessus du niveau du fleuve. Deux tours sont placées à chaque coin du manoir, qui, vu du fleuve, présente un bel aspect. Le maison est entourée d'arbres et des promenades ont été faites à travers une petite forêt située en arrière de la maison. Le lieu est extrêmement bien choisi, et lorsque les jardins seront terminés, cette demeure sera l'une des plus belles que l'on puisse trouver dans ce pays. La lettre P est gravée sur le fronton de l'édifice ; cette lettre est entourée de guirlandes vertes de feuilles d'érable et soutenu par deux castors et leurs cottes d'armes. La seigneurie que M. Papineau possède ici est appelée " Petite Nation." Les terres ici ne sont point fertiles. Cette seigneurie a une étendue de 15 milles sur la rive du fleuve.

L'aspect de la rivière est plus sauvage et plus frappant ici qu'en bas. Les côteaux rappellent quelques parties du paysage de la Nouvelle-Angleterre. Les sources minérales Géorgiennes, de Calédonia et de Plantagenet se trouvent dans le voisinage. Ici, la rivière se divise en deux branches, celle du Canada Est et celle du Canada Ouest.

Les sources Géorgiennes sont à 4 milles environ du manoir Papineau, du côté opposé du fleuve, dans le township de Plantagenet, C. O. L'Outaouais ici est large et plusieurs îles ajoutent à la beauté de la scène. Les sources sont assez rapprochées du fleuve.

Un lac d'environ un mille de longueur sur un demi-mille de largeur, alimente une petite rivière sur laquelle de petits vaisseaux peuvent naviguer ; cette rivière coule vis-à-vis des sources. Un rocher de pierre à chaux bleue s'élève au milieu de ce petit lac, et au pied du roc sont les sources minérales. On tient maintenant sur ce lieu une maison publique à laquelle on fait arriver l'eau de la saline au moyen d'une pompe. La position est, sans contredit, l'une des plus belles et des plus romantiques de la rivière. Les eaux sont salées, et contiennent des chlorures, avec des parties de bromures et d'iodures. Ces eaux ressemblent assez à celles de la Pntagenet, mais elles en diffèrent surtout par la présence d'une partie de sulphate que l'on ne trouve que bien rarement dans les eaux de ce genre. La gravité spécifique des eaux de cette source est 1008,78.

En approchant de Bytown, le voyageur est frappé de l'aspect des chutes de Rideau, formées par les eaux de la rivière Rideau qui coulent sur un lit de cailloux et qui tombent d'une hauteur de 50 pieds dans l'Outaouais. Le roc est perpendiculaire et paraît avoir été taill

BULLETIN COMMERCIAL,

Revisé et corrigé à chaque publication.

Prix du Marché de Montréal.

			liv. sous	liv. s
Farine de blé....	℔ quint	*de*	15 10 @	16 10
—— d'avoine....	——		13 0	14 0
—— de blé-d'Inde	——		14 0	15 0
—— de sarazin....	——		12 0	13 0
Gru.....	——		6 0	6 4
Moulée.....	——		7 4	8 0
Son.....	——		5 10	2 0
Blé.....	℔minot		5 12	6 0
Blé d'Inde (maïs)	——		4 4	4 10
Pois blancs.....	——		4 10	5 0
Pois verts.....	——		4 0	4 4
Orge.....	——		3 6	3 12
Seigle.....	——		3 10	3 12
Avoine.....	——		2 10	2 16
Sarasin.....	——		3 6	3 12
Graine de Lin.....	——		5 6	6 0
Patates.....	——		3 0	3 12
Fèves.....	——		7 0	8 0
Bœuf ordinaire....	℔ lb		0 5	0 8
Roastbeef et Stakes	——		0 10	0 15
Lard.....	——		0 10	0 12
Jambon.....	——		0 14	0 15
Mouton.....	——		0 8	0 12
Agneau.....	——		0 7	0 8
Veau.....	——		0 8	0 10
Dindes.....	℔ coupl . .		8 0	12 0
Oies.....	——		4 0	4 10
Canards.....	——		3 0	4 0
Poules.....	——		2 10	3 0
Pigeons.....	——		0 18	0 20
Œufs frais.....	℔doz		0 13	0 14
Beurre frais.....	℔ lb		0 24	0 26
Beurre salé.....	——		0 16	0 18
Saindoux.....	——		0 12	0 15
Sucre d'érable....	——		0 8	0 9
Lard.....	℔100lb		$6 @ $7	
Bœuf.....	——		$2½	$5
Foin.....	100 bot		$8	$9
Paille.....	——		$3	$4

PRIX DU BOIS

AUX QUAIS DE MONTRÉAL.

Montréal 27 juillet 1853.

			s	D	s	D
Érable de 3 pieds	℔ corde	*de*	19	0 @	20	0
Merisier..	— ——		17	6 —	19	0
Mêlé....	— ——		15	0 —	17	6
Hêtre....	— ——		15	0 —	16	0
Pleine rouge	— ——		15	0 —	16	0
Pleine ordinaire	— ——		14	0 —	15	0
Bouleau..	— ——		14	0 —	15	0
Épinette .	— ——		14	6 —	15	0
Pruche ..	— ——		12	6 —	15	0

MONTREAL, 13 aout. 1853.

Produits.

			s	d	s	d
Potasse.....	℔ quint	*de*	27	3 @	27	6
Perlasse.....	——		26	9	27	0
Fleur fine du Canada de 196 lb.....	℔ baril		20	0	0	0
Superfine, No. 2.....	——		22	0	00	0
Do No. 1.....	——		21	0	00	0
Extra superfine.....	——		25	3	26	0
Farine commune....	——		22	6	23	0
Farine de blé-d'Inde	℔ 196 lb		00	0	00	0
Do d'avoine..	℔ 224 lb		23	9	24	0
Blé mêlé, H. C.....	℔ 60 lb		5	6	5	10½
Do rouge.....	℔——		5	1	5	4½
Do mêlé des E. U	——		0	0	0	0
Do rouge du B. C.	minot		5	3	0	0
Orge.....	——		0	0	0	0
Avoine.....	——		1	9	1	10
Pois blancs	——		0	0	0	0
Blé d'Inde de 56lb....	——		0	0	0	0
Provisions, Bœuf mess	℔ baril		0	0	0	0
Prime mess	——		52	6	0	0
Prime.....	——		42	6	0	0
Lard mess.....	——		92	6	95	0
Prime mess.....	——		66	3	66	7
Prime.....	——		61	3	62	6
Beurre inspect	No. 1	——		Point.		
Do do	No. 2	——		do		
Do do	No. 3	——		do		

Produits Reçues.

Tableau comparatif des produits reçus au port de Montréal, depuis l'ouverture de la navigation, jusqu'au :

	12 aout 1853	14 aout 1852	14 aout 1851	10 juil 1850
Alkalis, barils	15631	19501	22098	24207
Fleur, barils	271190	338790	364227	256550
Blé, minots.	422359	347029	277657	51019
Lard, barils.	21427	16071	21439	13418
Bœuf, barils	520	169	699	535
Beurre, tinettes	4339	892	4505	2360
Saindoux, tinettes.	2349	1421	2163	3117
Orge, minots..	6575	202	145	479
Pois, minots	62503	52686	14768	4512
Farine d'avoi. brls.	802	1225	1373	440
Avoine, minots....	29000	15128	22377	805
Blé-d'inde, minots.	64500	91199	88541	51965

Tableau comparatif des exportations du port de Montréal, par mer jusqu'au

	12 aout 1853	14 aout 1852	14 aout 1851	16 aout 1850
Alkalis, quarts	11903	8574	12549	12495
Fleur, barils	138656	125641	165679	40538
Blé, minots	246781	119270	54025	28573
Lard, quarts	5182	3022	2179	494
Bœuf, quarts	378	677	998	1215
Saindoux, tinettes	228	66	669	84
Beurre tinettes....	4750	378	3270	1049
Farine d'avoine brl	250	103	891	189
Pois, minots	112206	60877	39709	63500
Orge, minots	10	.....	.....	350
Avoine minots....	.....	7454	.....	11
Blé-d'inde, minots.	.....	.....	17771	3075

Banque de Montréal	Description.	Parts.	Payées	Dernier Divid	Acheteurs	Ventes.
Banque de Montréal		50	0 0	6 p cent	25½ prem.	50½ prem.
Banque Amérique Britannique du Nord		50	0 0	6 p cent	19 prem.	20 prem.
Commercial Bank, Midland Distric		50	0 0	6 p cent	15 prem.	20 prem.
Banque de la Cité, Stock réduit		25	0 0	3 p cent	74 prem.	75 prem.
Banque du Haut-Canada		10	0 0	3 p cent	point	point
Banque du Peuple		50	1 5	3 p cent	48 dis.	48 dis.
Comp. de Québec et Lac Supérieur		12	10 0	1 p cent	13 dis.	13 dis.
Comp. du Lac Huron, argent et cuivre		10	10 0	1 p cent	6d	6d
Comp. Amérique Britannique du Nord		10	5 0	1 p cent	25 0d	25 6d
Comp. des M. de cuivre de la Baie Huron		10	1 5	1 p cent	1s 3d	1s 6d
Comp. de Montréal		12	10 0	1 p cent	18 15	19 0
Comp. de Québec et Lac Supérieur		12	10 0	1 p cent	point	point
Comp. du Haut Canada		10	10 0	1 p cent	1s 3d	1s 6d
Comp. du Lac Huron, argent et cuivre		10	1 5	1 p cent	2s 6d	2s 9d
Comp. Amérique Britannique du Nord		10	5 0	1 p cent	25 0d	25 6d
Comp. des M. de cuivre de la Baie Huron		10	1 5	1 p cent	1s 3d	1s 6d
Comp. de Montréal		12	10 0	1 p cent	18 15	19 0
Comp. de Québec et Lac Supérieur		12	10 0	1 p cent	point	point
Comp. du Lac Huron, argent et cuivre		10	10 0	1 p cent	1s 3d	1s 6

Devant de cheminée.

MR. GASPARD MOOSBURGGER, plâtrier, de cette ville, informe le public qu'il a en main un assortiment de DEVANTS DE CHEMINÉES en marbre et cayallo de différente qualité et couleur, qu'il vendra pour la moitié du prix que partout ailleurs de la même qualité, il invite le public à venir le voir avant d'acheter ailleurs, il espère qu'autant par la belle qualité et solidité de l'ouvrage que par le prix modéré, mériter l'encouragement du public.

S'adresser chez lui, No. 3, rue Lagauchetière, près de la rue St. Denis.—2 aout—m

AUX MENUISIERS, &c.

DES SOUMISSIONS adressées aux "Commissaires des Travaux Publics," seront reçues à ce bureau jusqu'à LUNDI, le QUINZE du courant, pour les DOUBLES CHASSIS [Outside Windows] requis pour le nouveau Palais de Justice de Montréal, ils devront être faits selon les plans et spécifications que l'on peut voir au bureau des Architects, Messieurs OSTELL & PERRAULT, Montréal, où on pourra se procurer toutes les informations nécessaires.

Les soumissions devront être adressées, "Soumissions pour doubles chassis."

Par ordre,
THOMAS A. BEGLY,
Secrétaire.

Département des Travaux Publics, Québec, 2 aout 1853. } 4

Corporation de Montréal.

BUREAU DU TRESORIER DE LA CITÉ.

HOTEL-DE-VILLE, Montréal, 2 Août 1853.

AVIS EST PAR LE PRÉSENT DONNÉ que les LIVRES de COTISATION pour le QUARTIER STE. MARIE, de cette Cite, pour l'année courante, sont compilés et filés dans le Bureau du soussigné, et les propriétaires et autres qui sont cotisés dans iceux, sont priés de PAYER IMMEDIATEMENT.

Si quelqu'un se considérait lésé par la cotisation de sa propriété, foncière ou personnelle, il sera compétent, durant trois semaines, après cette date, de faire une application par écrit, adressée au comité chargé de réduire les surcharges, accompagnée des baux et autres pièces justificatives.

E. DEMERS,
Trésorier de la Cité.

Bureau du Trésorier de la Cité, Hôtel-de-Ville, Montréal 2 aout.

RETOUR DE LA CALIFORNIE.

MARCHAND - TAILLEUR.

J. F. soussigné informe respectueusement ses anciennes pratiques, amis et le public, qu'il a ouvert de nouveau un magasin dans la nouvelle bâtisse d'ETIENNE GUY, écuier, rue Notre-Dame, No. 199½, presque vis-à-vis l'église des Recollets, où l'on trouvera constamment un assortiment varié de toutes espèces de Draps, Casimires, &c.

Ayant acheté son fonds de marchandises pour argent comptant, il est en état de vendre à une avance modique sur le prix coutant.

On y trouvera toujours un assortiment complet de hardes faites pour hommes et enfants.

Ses arrangements avec quelques unes des premières maisons de New-York, lui permettront d'offrir à ses pratiques des nouveautés dans le dernier goût. Il recevra régulièrement les modes mensuelles.

C. GAREAU,
Montréal, 31 mai-tm — Agent.

TOUT récemment arrivé et à vendre :
144 tons et qrts Bruno Silva Tons Vin de Porte de différentes qualités
36 barriq et qrs vieille Eau-de-Vie de Martell
200 paqt Riz de Patua
10 caisses Magnésia noir
83 caisses Moutarde "Hesketh Davis & Co."
300 rames Papier à écrire
—AUSSI :—
480 caisses Blanc de plomb No. 1, 2 et 3.
HENRY CHAPMAN & CIE.
14 juil — Rue St. Sacrement

RESTAURANT FRANCAIS

TENU PAR

LOUIS LEPERE,

CUISINIER FRANCAIS,

Petite Rue Saint Jacques,

No. 12

LE Soussigné a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public qu'il a ouvert un RESTAURANT à la place ci-dessus, où il peut fournir, grâce à sa longue expérience dans cette ligne, des Viandes et Potages arrangés dans toutes sortes de façons.

Il espère par le goût qu'il apportera à arranger les Viandes, &c., et de la manière dont il servira le Public, mériter une partie de son patronage.

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL.

DEPARTEMENT DES DOUANES,

Québec 4 juillet 1853.

AVIS est par les présentes donné qu'il a plû à Son Excellence le Gouverneur en Conseil, par l'autorité à lui investi par les prévisions de la première Section du 13 et 14 Victoria, Chp. 5, pour annoncer que l'Article suivant, maintenant chargé d'un droit de douze louis et dix chelins per centum ad valorem, sera placé sur la liste des marchandises payant un droit de deux louis dix chelins per centum, ad valorem, de et après cette date, et aura à payer ces droits ci-après, savoir :—

"Fil de fer pour Pont."

Par Ordre,
R. S. M. BOUCHETTE,
28 juil. — Comm. des Douanes

S. L. ROLLAND.

EN GROS ET EN DÉTAIL.

MAISON VOISINE DE S. GIRALDI,

Place Jacques-Cartier, No. 48, Montreal,

ENSEIGNE DE LA GROSSE BOTTE ROUGE ET DU

CASTOR.

LE soussigné informe ses pratiques et le public en général tant de la campagne que de la ville, qu'il ouvrira, le 1er mai prochain, à l'endroit indiqué ci-dessus, UN MAGNIFIQUE ETABLISSEMENT qui ne sera surpassé par aucun autre, à Montréal. Il aura à vendre à des prix modérés :

Cuirs de toute sorte ; veaux français, veaux vernis, maroquins, peaux de chèvre et de mouton ; cuirs à harnais et à selle ; cuirs à semelle et empeigne de toutes sortes ; peaux de taure, vache fendue, harnais, selles, &c.

Ornements et fournitures de tous genres, pour selliers et cordonniers.

Chaussures de toutes dimentions et espèces, depuis les plus délicates jusqu'aux plus grosses, &c.

Il aura toujours des ouvriers habiles à son service ; et l'on pourra compter sur une prompte et fidèle expédition de toutes commandes.

Ses relations commerciales avec les meilleures manufactures des Etats-Unis, le met à même de satisfaire tous les gouts de ses pratiques.

Mr. Rolland espère par son attention et ses articles qu'il a choisis lui-même aux Etats-Unis, avoir part au patronage du public.

G. L. ROLLAND.
19 avril.

AUX COMMISAIRES D'ECOLE.

À VENDRE à BAS-PRIX,

PAR les soussignés, le MANUEL ÉLÉMENTAIRE et PRATIQUE d'AGRICULTURE, recommandé aux instituteurs scholaires par Mr. le Surintendant de l'Education.

J. BTE. ROLLAND, Rue St. Vincent
BEAUCHEMIN & PAYET, 81, rue St. Paul. } Libraires

Montréal, 10 mai.

Daguereotype.

A l'encoignure des rues Notre-Dame et St. Vincent, par M. JOHN BUXTON. Il prendra des miniatures au Daguereotype au moyen d'un "*Sky Light*".

14 mai.—sm

NOUVELLE LIGNE

DU

Télégraphe Electro - Chimique,

Bureau 60, rue des Commissaires,

(Vis-à-vis le Bassin des Steamboats de Québec,)

Connection de Montréal avec Boston et New-York directement.

CETTE ligne est maintenant dans une opération complète, offrant aux marchands et autres, l'avantage d'une communication Télégraphique non interrompue et instantanée avec les villes ci-dessus et intermédiaires.

Les Fils de la Compagnie s'étendent par Rouse's Point à Ogdensburgh ; aussi, par Northfield, Concord, Manchester, Lowell et autres villes importantes jusqu'à New-York.

Des Communications sont envoyées dans toutes les parties des Etats-Unis, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse, avec célérité et à des prix réduits.—24 mai—tm

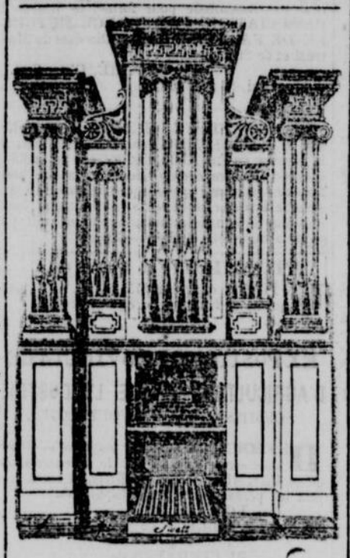

AU CLERGÉ.

ORGUES.

SAMUEL R. WARREN,

No. 10, RUE St. JOSEPH,

Maintenant en main et manufacture constamment avec de grandes facilités et des améliorations importantes, ORGUES pour EGLISE, HARMONIUM pour EGLISE et HARMONIUM pour SALON. Des orgues pour églises ayant de quatre à six régistres, seront construits à ordre dans un court délai, à bas-prix et à des conditions libérales ; et garantis être d'une qualité égale en mécanisme, pouvoir, beauté de tons et de combinaisons à toutes autres manufactures ici ou ailleurs. Harmoniums de deux à douze régistres, ayant un excellent ton d'orgue et étant un des instruments les plus parfaits et les plus en usage.—5 avril

Magasin de Marchandises Seches

MADAME VEUVE A. BRAULT tout en remerciant ses nombreuses pratiques et le public en général de l'encouragement libéral qu'elle en a reçu, les informe qu'elle a reçu par les premiers arrivages un des meilleurs assortiment de marchandises française, anglaise et américaine, qu'elle vendra à bien peu d'avance et sera très libérale envers les marchands de la campagne qui voudront bien l'encourager.

21 av — Rue Notre-Dame, No. 90.

MONTRFAL A NEW-YORK ET BOSTON.

ROUTE DE LA MALLE.

CHEMIN DE FER

DU

MONTREAL ET NEW-YORK.

ARRANGEMENT D'ÉTÉ

LE et après JEUDI, le 30 Mai et jusqu'à avis contraire, le steamer IRON DUKE, laissera pour Montréal avec la malle et les passagers pour New-York, Boston et les places intermédiaires à SIX, SEPT et DIX heures de l'avant-midi et à SIX heures du soir.

Les passagers par le steamboat de 6 et 7 heures A. M., arrivent à Burlington en même temps que les trains se rendant à Boston et New-York le même soir. Ceux par le steamboat de 10h A. M. arrivent à Burlington et se joignent aux trains du chemin de Rutland et Burlington, arrivent à Troy à temps pour le train du chemin de fer de l'Hudson à New-York, ce soir là. Ceux par les steamboats de 2h. A. M., et 6 heures P. M., se joignent à Burlington avec les deux nouveaux et splendides steamboats AMERICA et CANADA, pour Whitehall, se joignant avec les trains du chemin de Saratoga, Troy et Albany, aussi avec le chemin de la rivière Hudson et les steamers de la rivière Hudson à New-York—le temps pour aller à Boston et New-York est de 12 à 14 heures.

Les passagers pour Ogdensburgh et le Canada Ouest laissant à 7h A. M., arrivent à Ogdensburg à 1h A. M., se joignant avec les steamboats du Lac Ontario, pour Hamilton, Lewiston, &c., et ceux par 6h P. M., arrivent à Ogdensburgh pour les steamboats de la malle le même soir, pour les ports sur le Lac Ontario. Temps pour Ogdensburgh, 5½ heures.

On peut se procurer toutes informations et billets au bureau de la compagnie, porte centre des bâtisses de M. Mullins, vis-à-vis le bassin des steamboats de Québec.

W. A. MERRY,
Montréal, 31 mai — Secrétai

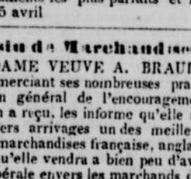

Corporation de Montréal.

BUREAU DU TRESORIER DE LA CITE.

MONTREAL, 18 juillet 1853.

AVIS EST PAR LE PRÉSENT DONNÉ que les LIVRES de COTISATION pour le QUARTIER St. ANTOINE de cette Cité, pour l'année courante, sont compilés et filés dans le Bureau du soussigné, et les propriétaires et autres qui sont cotisés dans iceux, sont priés de PAYER IMMEDIATEMENT.

Si quelqu'un se considérait lésé par la cotisation de sa propriété, foncière ou personnelle, il sera compétent, durant trois semaines après cette date, de faire une application par écrit, adressée au comité chargé de réduire les surcharges, accompagnée des baux et autres pièces justificatives.

E. DEMERS,
Trésorier de la Cité.

21 juillet.

AVIS.

UNE DEMOISELLE très-capable désirerait enseigner la musique dans une famille, et fournira son PIANO, si on le désir. Ou toucher un orgue dan une paroisse, étant munie d'une grande quantité de pièces de musique tant sacrées que profannes. S'adresser au bureau de la *Minerve*, franc de port.—15 juil—*j*

Moulanges Françaises.

RECEMMENT reçues par le navir *CANON* directement de France, un bel assortiment de meule à moulins et pierres à moulanges de diverses grandeurs et formes.

4 aout 1853. — RENAUD & FRÈRE,

MUNICIPALITE DE SHEFFORD.

A une ASSEMBLÉE SPÉCIALE du CONSEIL MUNICIPAL de la MUNICIPALITE de SHEFFORD, duement convoquée et régulièrement assemblée pour les fins ci-dessous entr'autres tenue à Shefford, le 8me jour de Juillet 1853.

Sur motion du Co. Hurgerford, secondé par le Co. Lawrence :

I. Il a été résolu que le règlement suivant fut soumis au vôte des électeurs municipaux du comté de Shefford d'accord avec les dispositions de l'Acte des clauses consolidées des chemins de fer 14 et 15 Victoria, et du statut provincial de la 16e Victoria.

Et qu'il soit statué par le Conseil Municipal de la municipalité du comté de Shefford, que le Maire de cette municipalité, souscrira au nom de cette municipalité du comté de Shefford, au fonds capital de la Compagnie du Chemin de Fer de Stanstead, Shefford et Chambly, et prendre des PARTS dans le dit capital au montant de VINGT-CINQ MILLE LOUIS courant.

II. Le maire est autorisé à emprunter les sommes nécessaires pour payer l'intérêt requis et émaner pour cette fin des BONS ou DEBENTURES ec signés par lui et le secrétaire-trésorier de cette municipalité, pour le paiement de tels emprunts ou à payer les dits intérêts avec les susdits BONS ou DEBENTURES, lesquels porteront intérêt de six pai cent du jour de leur date, et seront pas pour moins de cent livres cours actuel chaque.

III. Que les dits bons ou débentures soient faits payables dans aucun temps qui excédera vingt années de leur date.

IV. Que le maire *ex-officior*, soit un des directeurs de la compagnie du dit chemin de fer.

V. Que la votation sur ce règlement ait lieu MARDI, le SIXIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à NEUF heures du matin, et soit reçue par les personnes ci-après fixés, tel qu'il appert à l'avis public ci-après, et plus loin mentionné avec pouvoir aux dites personnes nommées comme sus-dit, de se nommer des délégués s'il est nécessaire.

[Signé,] EDMOND LONGLEY,
Maire.
[Contresigné,] A. B. PARMELEE,
Sec. Trés. M. S.

[Vraie Copie,]
Secré. Trés. M. S.

Avis public

EST par le présent donné que le règlement ci-dessus sera soumis à l'approbation ou désapprobation des électeurs municipaux du comté de Shefford, MARDI, le SIXIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à NEUF heures du matin, et que les votes seront pris aux mêmes jour et heure dans tout le comté par les personnes et aux endroits ci-après nommés, savoir :

A Shefford à la maison d'école du village de Waterloo, par William H. Foster.

A Granby, à la maison d'école du village, par Washington Frost.

A Farnham, à la maison d'école près John Burnet, par Albert P. White.

A South Stukeley, à la maison d'école près de Stukeley Mills par Asaph A. Knowlton.

A Brome, au Palais de Justice, Brome corner, par Hanson L. Knowlton.

A North Stukely, au Palais de Justice, par Charles Téiu.

A Ely, à l'école de la maison rouge, par Flavien R. Blanchard.

A Roxton, au Palais de Justice, par L. W. Decker.

A Milton, à la maison d'école, Milton corner, par Charles Gillespie.

A. B. PARMELEE,
Sec. Trés. M. S.

Vraie Copie,
Sec. Trés. M. S.

Shefford, 8 juillet 1853.—30

MANUFACTURE CANADIENNE.

MACHINE A BATTRE DE RODIER,

AVEC AMÉLIORATIONS IMPORTANTES.

Patentées.

LE Soussigné en offrant ses remerciments au public pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu, prend la liberté de l'informer qu'il a maintenant agrandi son établissement, et qu'il a un plus grand nombre de MACHINES à BATTRE que l'an dernier, ce qui lui permet de satisfaire les cultivateurs ou les personnes qui désireraient acheter quelques MACHINES à BATTRE, sous le plus cours délai. Les qualités supérieures des Machines construites par le Soussigné ont pu être appréciées dans les diverses et nombreuses parties du pays où il en a envoyées ; les certificats qui ont été donnés au Soussigné par des personnes respectables et connaissantes qui ont acheté chez lui, sont une preuve parfaite de leur supériorité. Le Soussigné saisit cette occasion pour informer le public qu'il vient d'obtenir un Brevet d'Invention en date du 20 juin dernier pour les améliorations importantes qu'il a introduites dans la construction de ses Machines. Il arrange les MACHINES à BATTRE qui ne fonctionnent pas bien, soit par l'usage, soit par le défaut de construction ou du mécanisme. Les Machines du Soussigné sont garanties pour le pouvoir, la solidité et la qualité de l'ouvrage. Les Cultivateur et les personnes qui désirent acheter une MACHINE à BATRE du premier, ordre, soit pour un Cheval ou pour deux chevaux, sont respectueusement priées de ne pas le faire avant de visiter l'Etablissement du Soussigné No 99 Rue St. Joseph, vis-à-vis la Brasserie de Dow, ou à son ancienne Boutique, Petite rue St. Pierre, au haut du faubourg St. Joseph.—Conditions libérales.

C. S. RODIER.

12 juillet.

Société d'Agriculture DU COMTE DE MONTREAL

LA Société ci-dessus offre les prix suivants, pour les récoltes ci-dessous, culture des champs :

CLASSE ANGLAISE.

Patates, 5 prix : £2—£1 15—£1 10—£1 5—£1
Carrottes, 5 pr £2—£1 15—£1 10—£1 5—£1
Betteraves, 4 p £2—£1 10—£1 5—£1
Navets, 3 pr £1 10—£1 5—£1
Blé-d'Inde, 4 p £2—£1 10—£1—15s
Meilleur Champ d'Herbe, 3 p £1 10—£1 5—£1
Meilleur Champ de Trefle d'été, 3 pr £1 10—£1 5—£1

CEUX qui se proposent de devenir compétiteurs sont priés d'en notifier le secrétaire à son bureau, No. 2, rue St. François-Xavier, le ou avant le 10 SEPTEMBRE. Des circulaires seront fournis au temps d'entrée.

Les Juges commenceront l'inspection de la récolte JEUDI, le 12 Septembre.

On ne permettra la compétition qu'aux souscripteurs qui ont payé leur souscription le ou avant le 15 Août.

L'Exposition annuelle de bestiaux aura lieu dans la grande prairie qui se trouve à l'extrémité des rues St. Charles Borromée et St. Urbain, dans la cité de Montréal, JEUDI, le 22 Septembre.

Pour les particularités, voir les affiches.

JAS. SMITH,
9 aout. — Sec. Trés.

ASSURANCES.

Etablie en 1803.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DU GLOBE DE LONDRES.

CAPITAL UN MILLION,

TOUT PAYE ET INVESTI

DEPARTEMENT DU FEU.

LES soussignés nommés SEULS AGENTS pour TOUT LE CANADA. (La Cité de Montréal exceptée.)

Ils assureront des risques à des taux avantagenx et sont autorisés de payer les réclamations sans référencer à Londres.

Département sur l'Assurance de la Vie.

Un tarif réduit sur les taux pour la vie en Canada, sera prochainement établi.

bureau—BATISSE CUVILLIER, rue St. Pierre.
RYAN, FRÈRES & CIE.,
Agents du Globe,
1 fév.—a — Montréal et Québec

L. S. MORIN,

AVOCAT.

No. 16, Rue St. Vincent, vis-à-vis les Bureaux de *La Minerve*.—19 mai.

MAGASIN DE BOTTES, SOULIERS CUIR, &c.

COIN DE LA PLACE JACQUES CARTIER, RUE ST. PAUL.

LE soussigné a l'honneur d'annoncer à ses nombreuses pratiques, tant de la ville que de la campagne, qu'il continue son commerce comme par le passé et au même lieu et qu'il est prêt à leur fournir tous les articles dans sa ligne.

Il a aussi tout ce qu'il faut aux cordonniers en fait de cuir, formes, &c.

ANDRE LAPIERRE.

Montréal, 24 mai

MARCHANDISES SECHES.

OGILVY, WOOD et Cie,

SONT maintenant à ouvrir, dans leur nouvelles bâtisses un grand assortiment de MARCHANDISES SECHE consistant en partie de :

80 Caisses 7 8 et 6 4 de laines
25 do soies et rubans
100 Balles 7 8 et 6 4 Indiennes
50 do Etoffes pour chemises supérieurement finies
60 do et caisses Tweed et Doeskins de gout
20 do Drap large

—AUSSI :—

Robes Bayadere et brodées, Châles, Etoffes pour vestes, bas, et un assortiment complet de petites bagatelles,
10,000 Poches de deux mouets
50 Balles Trowsering fort pour les habitants un nouvel article.

OGILVY, WOOD & Cie.
10 mai. — 10 rue St. Joseph, près de la rue St. Paul.

IMPORTATION DU PRINTEMPS.

EPICERIES

JOHN LONG,

224, SUR LA RUE SAINT PAUL.

Aregu et offre en vente :
100 Boucauts cassonnade
1000 Paquets, thés savoir, Hyson, Twenkay, Twenkay Old. Hyson. Young Hyson. Gunpowder Imperial Souchong, &c., &c.,
250 Paquets Tabac
50 Caisses allumettes
300 Boites harengs boucannés
1000 Côtés de cuir de Glasgow pesanteur ordinaire.

—AUSSI :—

Café. vert et rôti, Poivre, Gingembre, muscades, clous, canelle, moutarde, poivre, sauce, riz, empois, pierre bleue, noir, noir de fumée, indigo, regilse, pipes, balais, sceaux, sel d'epsom, noix, noix du Brezil, amandes, raisins, petits raisins de Corinthe, huile à salade, vinaigre, marinades, savon de fantaisie, salatus, chandelles spermacétiques, papier, sable, cigares, tabac, tabac coupé, huile de castor, poudre à boulanger, cordes à lit, sel de Liverpool, sel chauffé au poêl, &c., &c., &...—10 mai.

DE MONTREAL A TROIS-RIVIERES.

1853.

LE NOUVEAU STEAMBOAT

CASTOR,

CAPT. JOSEPH DUVAL,

A commencé ses voyages réguliers entre Montréal et Trois-Rivières, arrêtant aux ports suivants, en allant et revenant : à Sorel, Maskinongé, Rivière-du-Loup, Yamachiche, Nicolet et le port St. François.

DÉPARTS.

DE MONTREAL.	DES TROIS-RIVIERES
Mardi à 4 heures P. M.	Mercredi à 2 h. P. M
Vendredi à 4 heu P. M.	Samedi à 2 heu. P. M

La Compagnie profite de cette occasion pour remercier les personnes qui ont bien voulu favoriser la ligne de navigation qu'elle a établie et pour les prier de vouloir bien lui continuer leur encouragement, vû qu'elle se trouve mainteuant en état de leur offrir beaucoup plus de comfort et de facilité pour le trajet, le *Castor* étant de beaucoup supérieur à la *Mouche à Feu*.

Ceux qui désirent visiter les célèbres Sources Minérales de St. Léon et le nombre en est grand, doivent prendre la ligne du *Castor* jusqu'à l'embouchure de la Rivière-de-Loup, où ils trouveront en tout temps de bonnes diligences pour les conduire à la sources.—4 Mai

Vin de Madère.

LES soussignés sont maintenant à preparer leurs listes annuelles pour les ordres de J HOWARD, MARCH & Cie., pour le meilleur Vin de Madère, délivrable ici l'automne prochain.

Le peu de vendange en 1852 la probabilité d'une pareille calamité durant la présente saison, devra engager les parties à profiter de cette occasion pour se procurer leur assortiment.

HENRY CHAPMAN & Cie.
juin — Agents pour Howard March & Cie

M. JOS. ROY,

A L'HONNEUR d'informer les MM. du Clergé, et les Fabriques, qu'il a en main une assez grande quantité de Vieux VINS de Messe et de Porto, qui grâce à la solidité des voûtes de son ancien etablissement, ont pu être sauvés du feu qui a détruit sa maison en Octobre dernier.

Il lui reste aussi une certaine quantité d'ORNEMENTS d'Eglise, des CIERGES, de la CIRE &c., de toute description. Mr. R. disposera du tout à des conditions très faciles, dans ses nouvelles bâtisses, No. 70 Rue St. Paul.

Montréal, 4 juin 1852.

NOUVEL ASSORTIMENT DE MARCHANDISES DE GOUT,

DERNIÈREMENT RECU

PAR le soussigné, consistant en : Compagnons des Dames, Paniers à cartes, Boites de toilette, Fioles de toilette montées en argent, superbes Fleurs Françaises avec les vases, Registres, des Dames, Epingles à Châles, Boucles d'Oreilles en Corail, Epingles à Manches, Porte-Cartes en argent, Anneaux et Colifichets montés en diamants, Chaines et Bracelets en or ; un bel assortiment de Livres de Prières, Eventails, Etuits en Ecaille de Tortue, avec, son assortiment ordinaire de Montres, Bijouteries, etc.

Montres, Horloges et Bijouteries réparées par des ouvriers expérimentés, à des prix raisonnables.

H. PEACOCK.
10 mai—a. — 96½, rue Notre-Dame.

MANUFACTURE DE PIANOS,

No. 29, SUR LA RUE NOTRE-DAME, Est,

J. D. HOOD

Ci-devant Foreman de MEAD, FRERES & Cie.

ATTIRE respectueusement l'attention du public sur son FONDS de PIANOS constamment en mains tous garantis n'être pas de seconde qualité à aucun importés ou autrement.

No. 29, rue Notre-Dame, (Est).—10 mai.

Bière forte de Londres.

100 QUARTS—A vendre première condition à bas prix.

E. HAMILTON,
10 mai —a — Marchand de Vin. 184, Rue Notre Dame

GRANDE EXPOSITION PROVINCIALE, D'AGRICULTURE ET DE L'INDUSTRIE.

Qui aura lieu

Dans la cité de Montreal les 27, 28, 29 et 30 Septembre 1853.

Sous les patronages du gouvernement provincial et du bureau d'Agriculture du Bas-Canada.

L'Honorable MALCOLM CAMERON, Président, Bureau d'Agriculture.

BUREAU D'AGRICULTURE.

MAJOR THOMPSON CAMPBELL, St. Hilaire de Rouville, Président.
ALFRED PINSONNEAULT, Esq., Vice-Prés.
WILLIAM EVANS, écr. Secrétaire et Trés.
DR. TACHE, M. P. P.
J. B. DUMOULIN, écr., M. P. P.
R. N. WATTS, écr., Drummondville.
JOHN DODS, écr.
JAMES THOMPSON, écr., Shefford.
EDWARD DEBLOIS, écr.

COMITE LOCAL DE MONTRÉAL.

WM. WORKMAN, écr., Président
J. L. BEAUDRY, écr., Vice-Président.
B. H. LEMOINE, ecr., Trésorier.
JOHN LEEMING, écr., Secrétaire.

G. E. CARTIER, écr., M. P. P.
TANCREDE BOUTHILLIER, écr
Echevin WHITNEY.
Conseiller CORSOL.
WM. BRISTOW, écr.
A. M. DELISLE, écr.
SAEREVOIS DEBLEURY, écr.
J. CRAWFORD, écr.
J. PENNER, écr.
JNO. OSTELL, écr.
HY. BULMER, écr., prés. de l'Institut Mécanic de Montréal,
HY. LYMAN, écr.
JOSH. DESCHAMP, écr.
JOSH. LANNOUETTE, écr.
JOSEPH GRENIER, écr.
W. A. TOWNSEND, écr.
C. P. LADD, écr.
W. PARKYN, écr.
N. VALOIS, écr.
VICTOR BOURGEAU, écr.

LES Arrangements Préliminaires pour la GRANDE EXPOSITION INDUSTRIELLE et AGRICOLLE sont maintenant au complet.

On s'est procuré pour cette fin le Splendide terrain connu comme

Propriété MacTavish,

Sur le coté Nord de la rue Sherbroobe,

MONTRÉAL.

La somme appropriée pour les prix se monte à **$6000 ;** et des prix sont aussi offerts à des compétiteurs étrangers, et comprend les sections et classes suivantes :—

GROS BÉTAIL.

A. Durham — E. Bestiaux de qualité.
B. Devon — F. Meilleure Vache, de toute âge et race
C. Ayrshire — G. Bestiaux gras
D. Canadien ou de race d'Alderney — H. Bœufs de travail.

MOUTONS.

I. Leicester — M. Autres races
K. Southdowns — N. Mouton gras
L. Mérinos et Saxons

COCHONS.

O. Haute race — P. Petite race

CHEVAUX.

Q. Chevaux de trait — R. Chevaux de races

PRODUITS D'AGRICULTURE.

S. Produits journaliers — W. Ustensils d'Agriculture
T. Sucre, [d'Erable et de Betterave] — X. Fonds étranger
U. Produits des champs — Y. Ustensils étrangers.

Pour les règles et règlements, voir les pamphlets imprimés.

SECTION No. 1.

PRODUITS D'HORTICULTURE.

La Société d'Horticulture de Montréal fera une Exhibition dans le mois de Septembre, et les arrangements de ce département seront sous le contrôle d'un comité nominé par elle.—Les prix annoncés se montent à plus de $300, et seront payés sur la décision des juges par le comité local.

Pour les règles et règlements, voir les pamphlets.

SECTION No. 2.

VOLAILLES.

Pour ce département le comité local d'ici a voté une somme de $100 et une somme additionnelle de $100 a été ajoutée par une souscription privée. La liste des prix est conséquemment très attrayante et mérite une attention particulière.

SECTION No. 3.

MANUFACTURE DOMESTIQUE.

4. Marchandises de laine et de Lin
5. Relieure, Impressions, Papier, &c.
6. Manufacture de Métaux
7. Manufacture de Bois, y compris des Meubles, Voitures, &c.
8. Beaux-Arts
9. Département des Dames
10. Ouvrage Sauvage
11. Différents

} voir la liste des Prix Pour les particularités

En addition aux particularités contenues dans la liste des prix, le COMITÉ LOCAL attire respectueusement une *attention particulière* aux avis qui suivent :—

1. Que les PRIX SONT OUVERTS à la COMPÉTITION du HAUT-CANADA sans aucune stipulation additionnelle.

2 Que les articles venant des Etats-Unis seront admis à l'EXHIBITION, mais non comme compétiteurs pour les Prix—excepté pour des fonds et Ustensils comme prévus à la page 20, section X. ; et aussi les prix spéciaux.

3. Le site que l'on a choisi a été la "Propriété McTavish," sur le côté Nord de la rue Sherbrooke, la position la plus pittoresque et la mieux choisie que l'on put désirer. Les remises pour les Bestiaux, &c., seront couverts, et le fourage, &c., [fourni par contrat,] sera donné sous la direction du comité.

4. Des Premiums à discrétion seront donné pour tels articles qui seront considérés dignes par les juges, et qui ne sont pas énumérés dans la liste ; et le comité déterminera le montant des premiums.

5. Une liste des prix revisés, &c., prix 3d—ou avec un plan lithographié du terrain et des bâtisses, prix 7½d., sera publié vers le 1er Septembre, l'on pour ra s'en procurer aux principaux magasins de livres dans toute la province. Si c'est par applications par lettres elles devront être payée.

6. Les arrangements qui seront faits avec les steamboats, les compagnies de chemins de fer et les Hôteliers, seront annoncés aussitôt que possible.

7. Il est de l'intention du Comité Local, en addition à ce qui a déjà été fait pour promouvoir un intérêt croissant dans l'agriculture et l'industrie de rendre la visite des étrangers et des visiteurs à Montréal très attraynte et très agréable, très supérieur à ce qui a déjà été entrepris en cette province.

N. B. On peut se procurer la liste actuelle des prix en s'adressant au bureau du Secrétaire, si par lettre la payer.

JOHN LEEMING,
Secrétaire.

Bureau—11, Rue St. François-Xavier,
Montréal, 2 aout 1853.

AVIS.

LE soussigné a l'honneur d'informer ses pratiques et le public en général, qu'il vient de recevoir de France une GRANDE COLLECTION DE LIVRES de prières, de piété, de morale et d'histoire qu'il avait commandé pour le printemps ; mais qui ont été retardés en route jusqu'à ce jour.

Messrs. les marchands de la campagne qui ont l'habitude de tenir des articles de librairie, feront bien de voir les nouveautés de cette importation qui a été spécialement faite pour le commerce de la campagne. Les prix sont extraordinairement modiques.

J. B. ROLLAND,
Montréal, 24, rue St. Vincent, 2 aout.

A LOUER,

La maison formant l'encoignure des rues St. François-Xavier et St. Paul ; présentement occupée par Messrs. Ferrier & Cie.

1 mars. — O. BERTHELET.

A VENDRE OU A LOUER.

A St. Vincent de Paul, une superbe MAISON [Cottage] située au-milieu d'un beau Verger, sur le bord de la Rivière des Prairies, à une douzaine d'arpents de l'Eglise et du Couvent des Dames du Sacré Cœur. S'adresser à Montréal à F. M. Derome, écuier, avocat, ou sur les lieux à

14 avril. — JOS. H. BELLEROSE.

AVIS.

MONSR. EDOUARD MASSON a l'honneur d'informer le public en général et les MARCHANDS de la ville et de la campagne qu'il a OUVERT SON ETABLISSEMENT au No. 150, RUE ST. PAUL, presqu'enface de l'Eglise de l'HOTEL-DIEU, et qu'il a dans ses voûtes les articles d'EPICERIE les plus variés que puisse offrir le marché de Montréal.

Tous ses VINS, EAU-DE-VIE, LIQUEURS, THÉS, CAFES, TABAC, CIGARES, &c., sont importés des maisons les plus respectables tant par leur ancienneté que par la qualité supérieure de leur produits.

Si la ponctualité, la libéralité des conditions et la modicité des prix, sont une garantie de succès. M. Edouard Masson se flatte qu'il obtiendra dans son commerce, un patronage libéral.

Montréal, 7 juin—a — 100

Apprentis Cordonniers.

ON demande deux Apprentis âgés de 16 à 17 ans, bien robustes et pouvant fournir de bonnes recommandations. S'adresser au bureau de *La Minerve*—28 juin

AVIS

LES Messieurs du Clergé et autres qui pourraient avoir besoin d'Orgues ou Harmoniums pour Eglises et Chapelles, pourront se procurer cet instrument à très bas prix, en s'adressant chez le Soussigné.

J. BTE. ROLLAND.

Montréal, 28 juin.

MAGASIN DE FERRONNERIE.

No. 170, Rue St. Paul.

LES soussignés reçoivent actuellement, par les vaisseaux dans le port et offrent en vente :

FER en barre, vieux fer, feuilles, à sercles, plaques à bouilloire et fer en saumon.

FERBLANC, meilleur chercoal IC, IX, IXX et DC.

TOLES DU CANADA, meilleure qualité, aussi pour couvrir.

CLOUS de toutes espèces.

QUINCAILLERIE, ancres, chaines, ferrées, peles, fourches pour écuries, faulx et fauciles, plomb, cuivre en barre et en feuille, acier, poudre à tirer et un assortiment complet de petite quincaillerie.

POUR SELLIERS, &c., un assortiment complet de selles et brides, garniture de voitures, &c.

FIL DE LAITON, de toute description,
WILSON & COUILLARD.

30 juin—tm

Commis demandé.

ON demande un COMMIS d'expérience dans le commerce de la campagne. Si après quelques mois de service, celui qui l'emploiera en est satisfait, il sera disposé à lui donner une part dans les profits du commerce.

S'adresser par lettre affranchie au bureau de *La Minerve*.—25 juin.

MARCHANDISE NOUVELLE, MAISON DU PEUPLE.

JOSEPH BEAUDRY,

MARCHAND-TAILLEUR.

RUE McGILL, 21½, MONTREAL.

PREND la liberté d'informer ses amis et le public qu'il a transporté sa boutique de tailleur à l'adresse ci-dessus.

Il a reçu par les premiers arrivages un larg. assortiment de DRAPS, CASIMIRES, DOESKINS, étoffes pour vestes, etc., aussi : un assortiment général de HARDES FAITES, dans le dernier goût, à des prix réduits, pour argent comptant.—28 avril.

MAGASIN DE FER DU *FAUBOURG ST. ANTOINE*

Pont St. Antoine.

COIN DES RUES CRAIG ET ST ANTOINE

MONTREAL.

LE Soussigné a l'honneur d'annoncer à ses pratiques et au public en général, tant de la ville que de la campagne, qu'il a maintenant dans son Magasin des articles de toutes sortes dans cette ligne, qui sont arrivés par les derniers bâtiments d'Outre-Mer et qu'il vendra à des prix raisonnables. Il ose se flatter qui par son attention à Vendre de bons articles, et ses prix modérés, avoir une bonne part du patronage public.

9 juin. — OLIVIER FAUCHER.

Charbon de toutes sortes.

LE Soussigné a du très-beau CHARBON pour les Forges, &c., dont il disposera à des conditions faciles, et qu'il transportera à domicile.

OLIVIER FAUCHER.
Pont St. Antoine.
9 juin.—tmt — 101

A TRES BAS PRIX.

FAIENCE, VERRERIE, EN GROS ET EN DETAIL.

POTS à CONFITURE, VERRE à SODA WATER, SET à DINER, à DESSERT et à TOILETTE, DORÉ, UNI et ENJOLIVÉ, FAIENCE BLANCHE, SET à THÉ et à DÉJEUNER, avec BORD DORÉ et FLEUR